



P.L.U

Pietrosella

Conseil des sites Espaces Boisés Classés

Conseil des sites

CONCERTATION PUBLIQUE



Sommaire

CONTEXTE REGLEMENTAIRE – RAPPEL	3
I - PRESENTATION DU TERRITOIRE	4
II – PROPOSITION DE CLASSEMENT ET DE DECLASSEMENT.....	21
III – BILAN DE LA PROPOSITION	45

CONTEXTE REGLEMENTAIRE – RAPPEL

Article L121-27

Créé par [ORDONNANCE n°2015-1174 du 23 septembre 2015 - art.](#)

Le plan local d'urbanisme classe en espaces boisés, au titre de l'article [L. 113-1](#), les parcs et ensembles boisés existants les plus significatifs de la commune ou du groupement de communes, après avis de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites.

Article L113-1

Créé par [ORDONNANCE n°2015-1174 du 23 septembre 2015 - art.](#)

Les plans locaux d'urbanisme peuvent classer comme espaces boisés, les bois, forêts, parcs à conserver, à protéger ou à créer, qu'ils relèvent ou non du régime forestier, enclos ou non, attenant ou non à des habitations. Ce classement peut s'appliquer également à des arbres isolés, des haies ou réseaux de haies ou des plantations d'alignements.

Il convient de préciser que la présence d'EBC :

- n'exclut pas le débroussaillage légal dans les zones urbaines ou à urbaniser
- n'exclut pas le débroussaillage légal nécessaire à la valorisation de vergers, de yeuseraie, à des fins agricoles. Les coupes ponctuelles sont également autorisées. C'est bien le défrichage qui est interdit.

DEFINITION

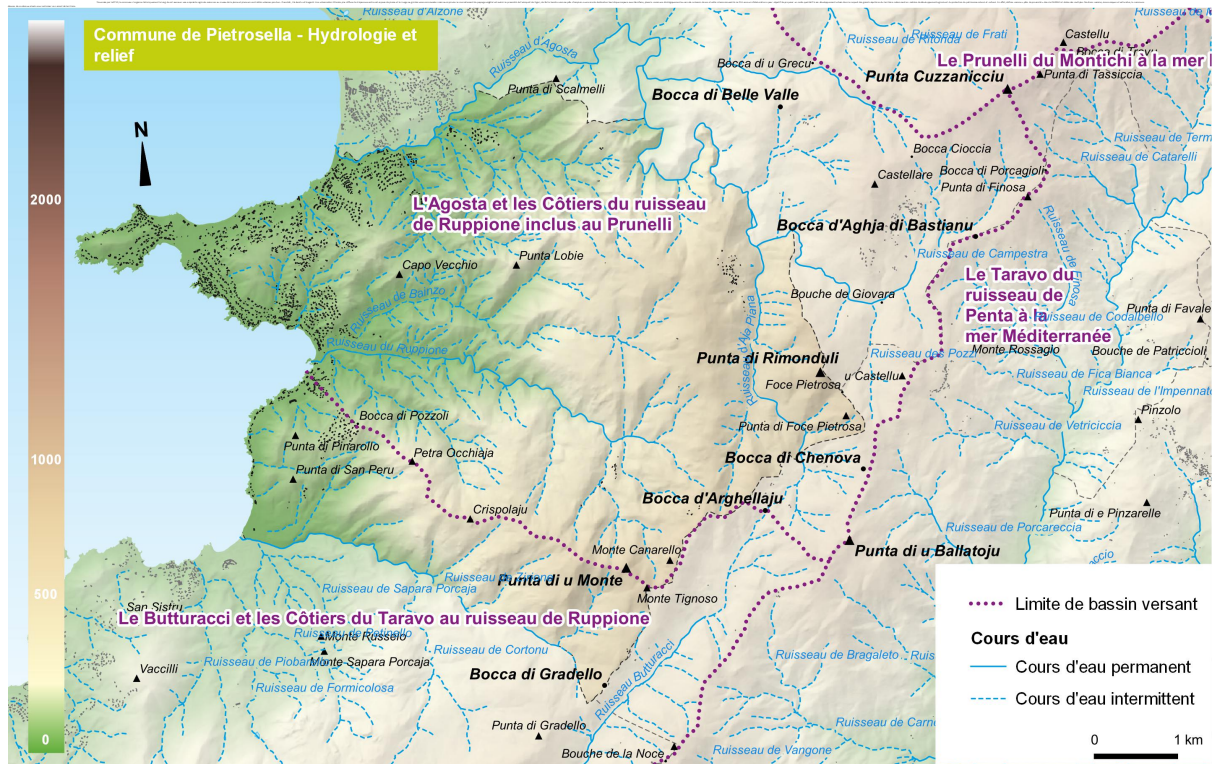
Le défrichage est défini comme étant "*la destruction de l'état boisé d'un terrain et la suppression de sa destination forestière*". Les deux conditions doivent être vérifiées simultanément, précise la circulaire.

Défrichage illicite, un délit

Des sanctions financières s'appliquent pour tout défrichage sans autorisation. Ces amendes sont forfaitaires ou établies au m² selon les surfaces impactées.

I- PRESENTATION DU TERRITOIRE

a- Présentation sommaire du contexte



La population communale s'élevé à 1945 habitants (INSEE, 2020) et sa densité de population est de 55,2 habitants / km². Commune de la Rive Sud du Golfe d'Ajaccio, Pietrosella est pleinement intégrée dans l'aire d'influence de la capitale régionale. Secteur prisé par les touristes, la commune mène résolument une politique en faveur de l'habitat à l'année pour accroître sa population résidente et lui permettre de bénéficier d'un cadre de vie qualitatif. La proximité d'Ajaccio, les équipements déjà présents et les actions communales ont renforcé l'attractivité de la commune qui a connu une variation annuelle de +4,7% sur la dernière période intercensitaire. Les nouveaux arrivants se concentrent sur la partie littorale de la commune. Cette dernière est d'ailleurs incluse dans le **Secteur d'Enjeu Régional (SER)** qui s'étend entre le Ruppione et la commune voisine d'Albitreccia/Agosta dont l'objectif est la structuration des « aires métropolitaines ».

Le tissu économique est fortement tourné vers le **secteur tertiaire**. L'analyse des établissements économiques actifs basés sur la commune nous montre que l'économie de Pietrosella est essentiellement liée aux **commerces, transports, hébergement et restauration, en partie due à la vocation touristique de la commune**. Viennent ensuite les activités spécialisées et services administratifs puis la construction et les activités immobilières. La commune renforce encore son tissu économique avec des projets intercommunaux comme la **création d'une zone d'activités** dans le secteur de Sorbello.

Le littoral revêt des enjeux multiples alors que la pression urbaine s’y concentre délaissant les hameaux historiques en piémont. Le renforcement des agglomérations côtières se fera dans une démarche qualitative en y intégrant des problématiques environnementales pour favoriser des conditions de vie qualitatives : réduire les pollutions, renforcer la nature en ville, penser l’habitat dans son environnement naturel...sans négliger le lien social émergeant de ces lieux de vie nouveaux. Le chef-lieu historique conservera l’état d’esprit d’origine en faisant la promotion de ses atouts.

Les autres lieux de vie se voient fortement limités voire contraints dans leur progression par le biais des effets de la loi ELAN par les modalités d’application de la loi Littoral.

b- Profil naturel du territoire

Le territoire communal se partage entre plusieurs entités. D’une part, un littoral fortement découpé, couplé d’une bande côtière surplombée de vallons mettant en exergue des paysages d’exception contribuant à l’attractivité de la commune. Cet espace est fortement privatisé en présence de résidences et marqué par des flux importants le long de la D55 qui draine d’importants mouvements pendulaires logements-travail et des flux touristiques en présence des loisirs autour des anses sableuses et de la presqu’île de l’Isolella .D’autres part, un arrière pays dont le relief complexe s’organise autour de trois vallées au fond desquelles serpente trois ruisseaux permanents : Zirione, Ruppione et Agosta. C’est sur les hauteurs des piémonts que se retrouve le chef lieu historique de Pietrosella protégé par les pointes de Castiglione (569 m) et Riccio di Pino (617 m). En dehors de la bande côtière le territoire reste relativement sauvage et peu impacté par les implantations humaines.

L’occupation du sol de la commune de Pietrosella est caractérisée par **une surface très importante de forêts de feuillus (63 % du territoire communal)**. Les milieux sclérophylles¹, forêt et végétation arbustive en mutation représentent quant à eux un quart du territoire. Ainsi malgré les pressions anthropiques conséquentes, la nature reste prééminente sur le territoire. L’enjeu est ainsi de protéger les lisières des espaces urbanisés en plus de veiller au bon fonctionnement des écosystèmes forestiers et naturels en général.

- **Les risques naturels**

A l’instar de nombreuses communes corses, Pietrosella n’échappe pas au cumul des risques naturels qui sont exacerbés avec l’orographie, le climat, le changement climatique et parfois les activités humaines. **Si les aléas affectent des espaces naturels, ils touchent le paysage, la biodiversité, la qualité des ressources.** Le littoral particulièrement soumis à la pression humaine concentre les zones de vulnérabilité concernant les risques de submersion et d’inondation. Les trois vallées majeures de la commune sont également exposées avec une occupation humaine remontant progressivement vers l’intérieur des terres. Pleinement intégré dans la zone Natura 2000, la frange côtière, affiche aussi des écosystèmes naturels sensibles. Une sensibilité qui se retrouve sur la partie montagnarde recouverte de maquis dense et de formation forestière dont la partie Sud-Ouest est recouverte par une ZNIEFF.

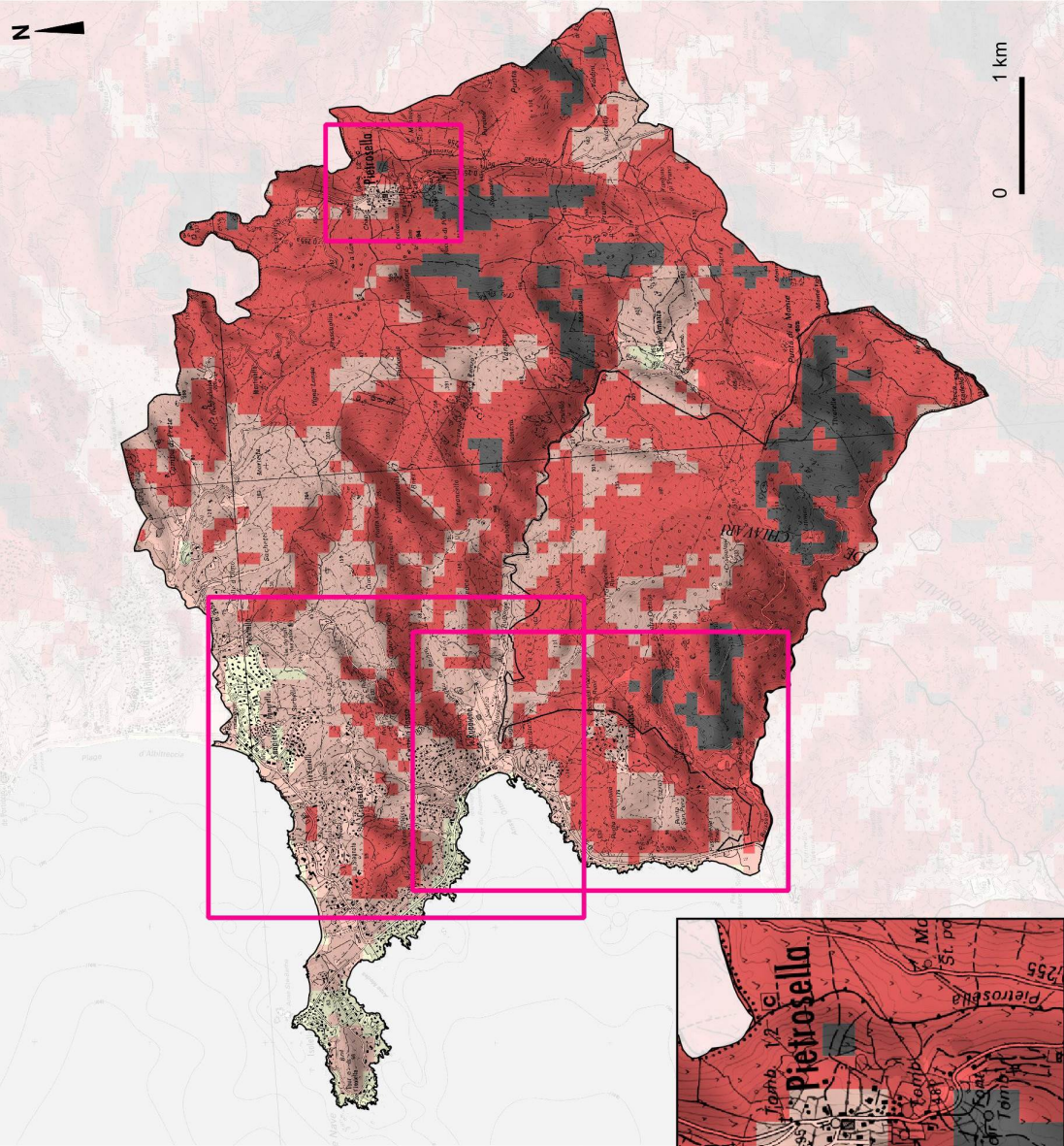
¹ zones à végétation arbustive persistante, aux feuilles relativement petites, coriaces et épaisses

Comme l'ensemble des communes insulaires, Pietrosella a une sensibilité toute particulière au risque incendie, risque qui affecte les milieux naturels, par le cumul de plusieurs facteurs :

- Les caractéristiques de la végétation ;
- Le climat méditerranéen et ses extrêmes (et les effets du changement climatique)
- L'étendue du territoire
- La difficulté d'accès à certains sites
- Le mitage

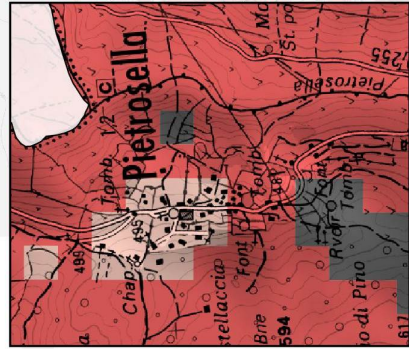
Ce dernier est particulièrement présent sur les piémonts où la couverture végétale est la plus dense. Les secteurs d'habitation sur les reliefs comme le chef-lieu ou Accelasca ont donc une sensibilité accrue. En zone naturelle, la forêt de Coti-Chiavari concentre les zones d'aléa maximal. L'augmentation des températures et le stress hydrique en lien avec le changement climatique accroissent ce risque.

S'ajoute à cela les **risques phytosanitaires** induits par le changement climatique et le mouvement de bien et des personnes à l'échelle mondiale.

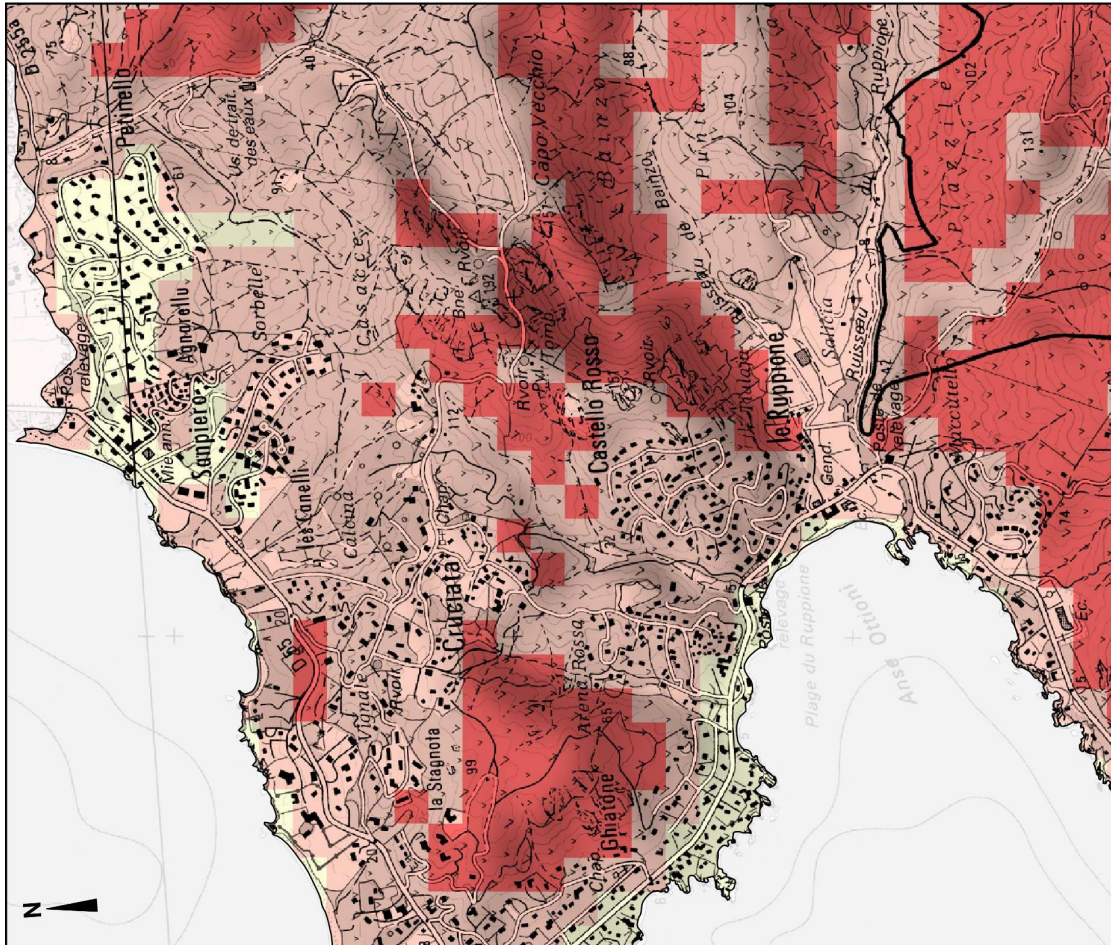
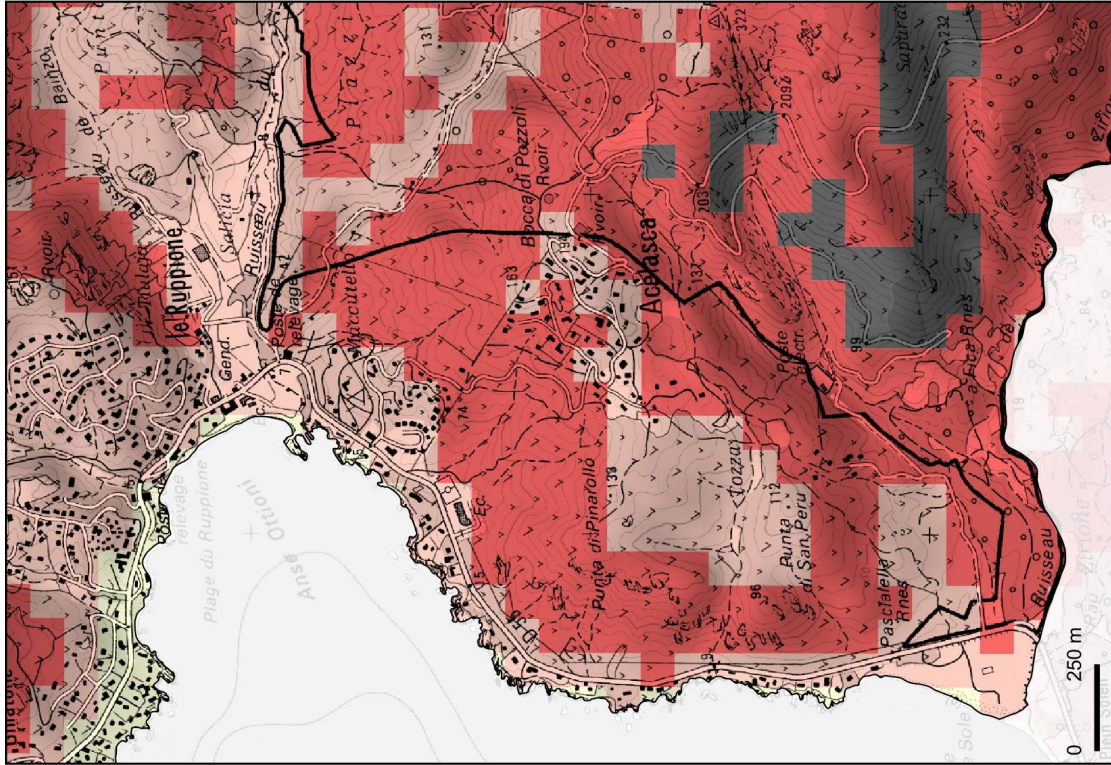


Aléas feux de forêt 2014

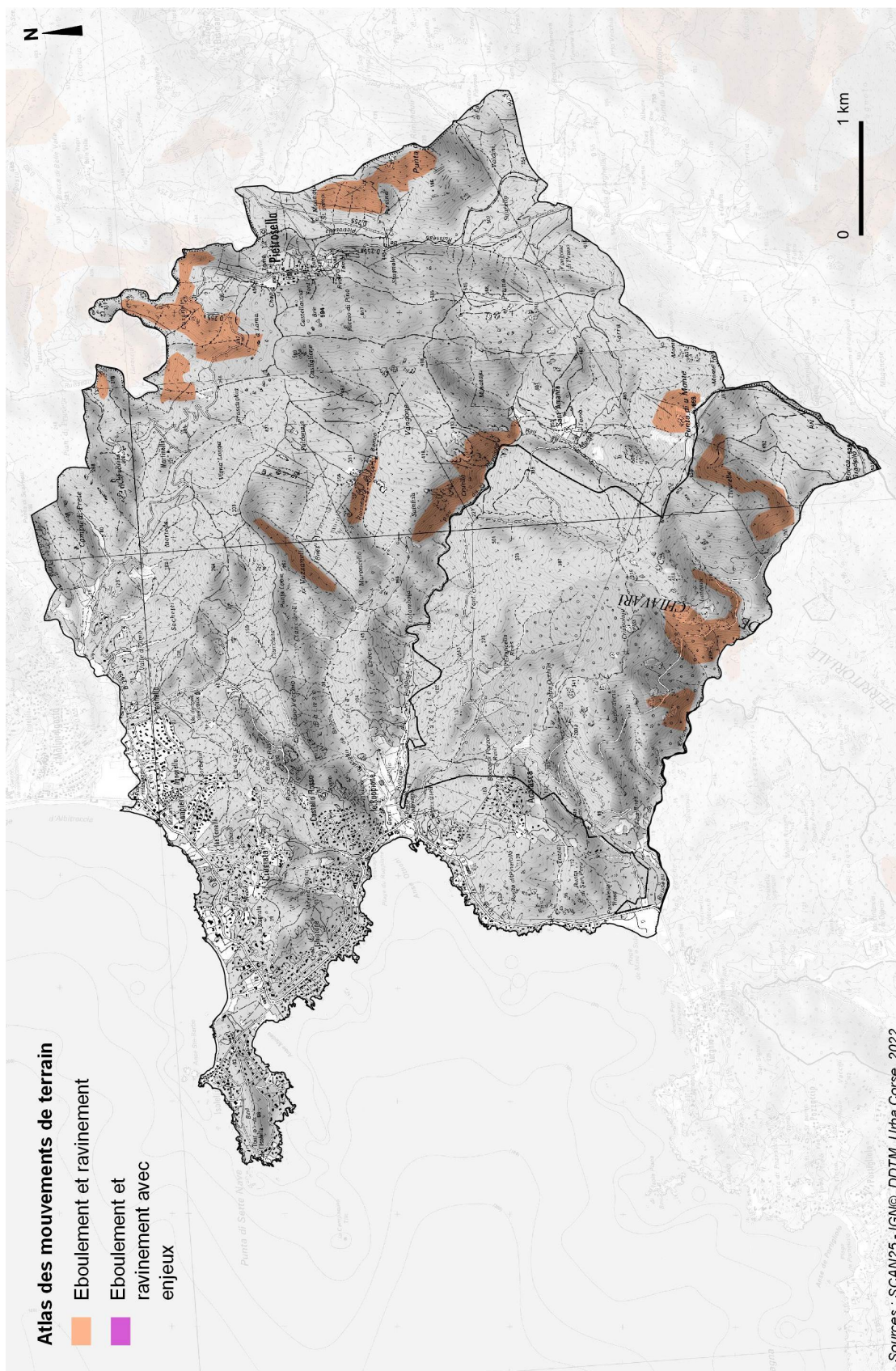
- Faible,**
 La protection des enjeux est assurée par application des règles habituelles d'urbanisme et par les mesures prévues dans le code forestier
- Moyen faible,**
 La protection des enjeux nécessite la mise en oeuvre de mesures renforcées, sous la forme de parades individuelles
- Moyen fort,**
 La protection des enjeux nécessite la mise en oeuvre de mesures renforcées, sous la forme de parades individuelles ou collectives
- Fort,**
 La protection des enjeux ne pourrait être assurée que par la mise en oeuvre de mesures de protection et de moyens de lutte démesurés par rapport aux enjeux à défendre.



Sources : SCAN25 - IGM©, www.mongeoresource.fr - Aléa des feux de forêts 2014, Urba Corse, 2022



Sources : SCAN25 - IGN©, www.mongeoresource.fr - Aléa des feux de forêts 2014, Urba Corse, 2022



c- Les périmètres de protections

Le riche patrimoine naturel de la commune est soumis à des protections de divers degrés. La complémentarité des milieux plus ordinaires ou encore les systèmes agro-pastoraux confèrent un potentiel pour la biodiversité, renforce la qualité des ressources, conserve le caractère exceptionnel du cadre de vie et garantit un potentiel pour le développement communal. Les protections se concentrent principalement sur le littoral de la commune, là où la pression anthropique s'exprime le plus intensément à travers les activités agricoles, l'urbanisme, et la fréquentation.

On notera :

Conservatoire du littoral

Non concerné

Site Ramsar

Non concerné

Natura 2000

2 sites Natura 2000 (protection qui autorise des activités humaines dans la mesure où l'état de conservation des habitats et espèces est préservé. Toute activité doit être évaluée au regard de son incidence sur l'état de conservation des sites Natura 2000 concernés) sur l'ensemble du littoral :

- **1 Zone Spéciale de Conservation (ZSC)** Zone issue de la directive européenne Habitat-Faune-Flore a pour objectif de préserver la biodiversité de l'Union européenne par son maintien ou son rétablissement : FR9402017 - Golfe d'Ajaccio
- **1 Zone de Protection Spéciale (ZPS2)**. Ces sites d'intérêt communautaire ont été élaborés à partir des zones importantes pour la conservation des oiseaux. FR9410096 - Iles sanguinaires, golfe d'Ajaccio

ZNIEFF

7 ZNIEFF terrestres de type 1 mettent en évidence l'intérêt écologique des milieux littoraux de la commune.

- ZNIEFF de type I 940030578 - Dune de Pascialella – pinède de Verghia
- ZNIEFF de type I 940030365 - Forêt de Chiavari
- ZNIEFF de type I 940013116 - Ile de Piana à coti-chiavari
- ZNIEFF de type I 940031081 - Lariola / coti-chiavari
- ZNIEFF de type I 940013129 - Oliveraies de pila-canalè cognoli-montichi
- ZNIEFF de type I 940030567 - Punta di sette nave
- ZNIEFF de type I 940030573 - Zone humide de l'Uccioli

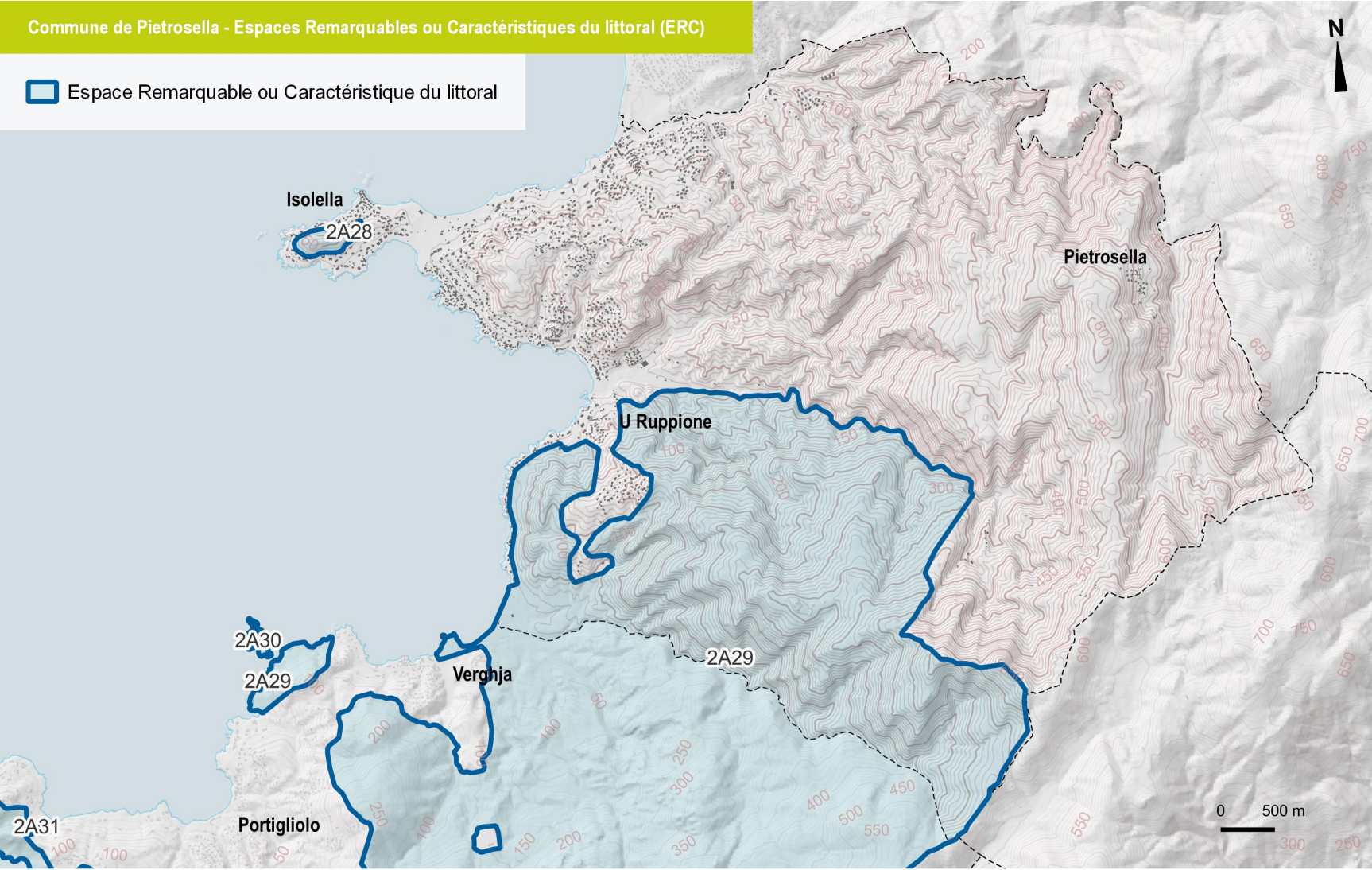
APPB

Un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) est référencé sur la commune de Pietrosella. Ces zones ont pour objectif de prévenir la disparition des espèces protégées par la fixation de mesures de conservation des biotopes nécessaires à leurs alimentation, reproduction, repos ou survie.

- FR3800536 - Ile de Piana



SCAN25 - IGN©, INPN, *Urba corse*, 2022



BDALTI, BDTOPO - IGN©, Urba Corse, 2022

d- La couverture végétale du territoire

Les boisements sont une composante importante du paysage communal. Ils recouvrent les piémonts surplombant le littoral se prolongeant au gré des cours d'eau jusqu'à certains endroits du rivage et participent ainsi à la qualité du grand paysage du golfe d'Ajaccio dans le jeu des co-visibilité. Cette végétation imposante offre un écrin vert aux habitations voire des respirations lorsqu'elle s'immerse au cœur de la tâche urbaine. Deux entités boisées se distinguent :

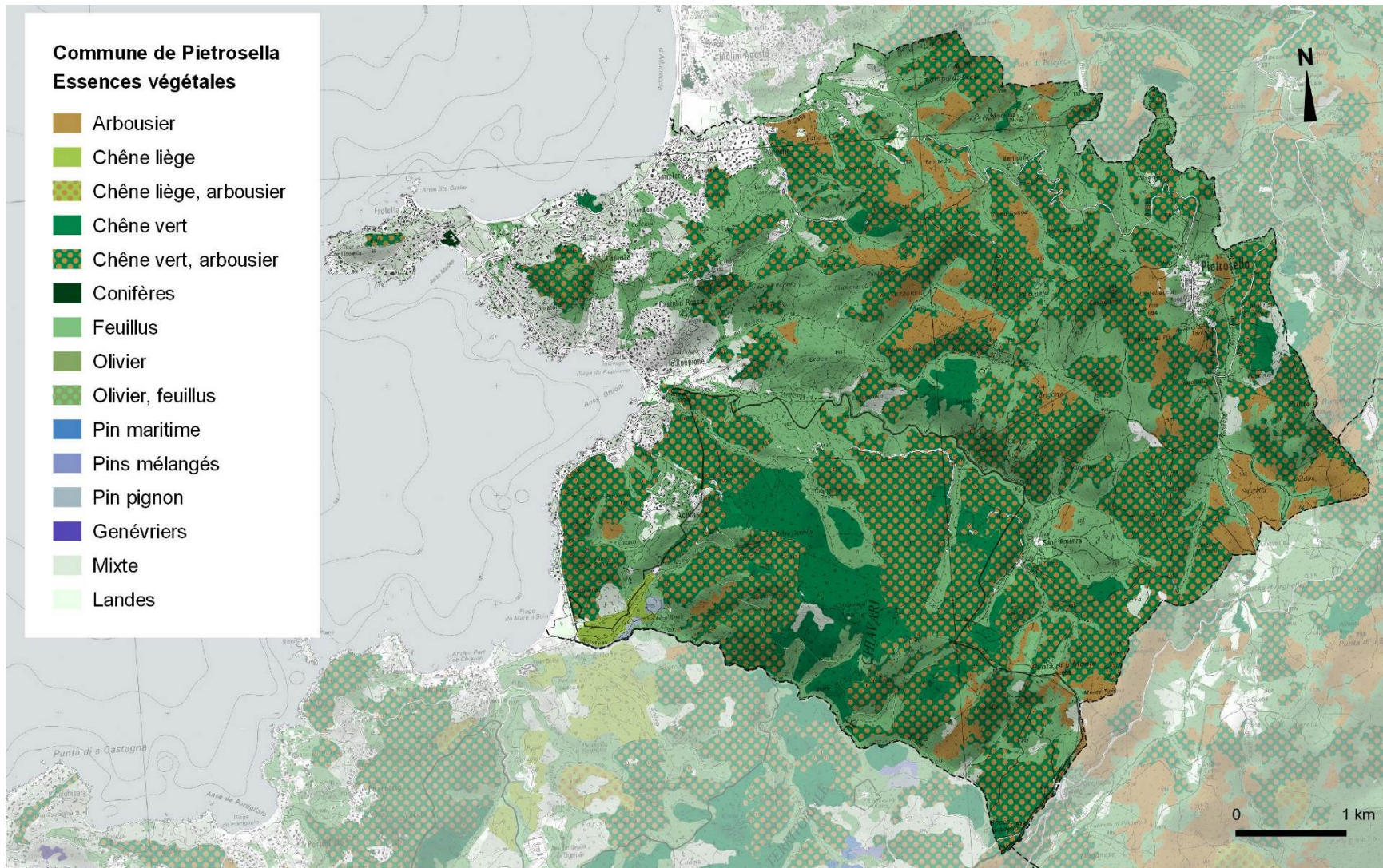
- **La forêt publique** (Forêt Régionale de Chiavari) représente un quart de la superficie communale. En de dépit des sentiers de randonnée qui sillonnent le périmètre, la forêt demeure en grande partie sauvage et concentre divers enjeux écologiques. Elle fait l'objet à la fois d'un périmètre de ZNIEFF et d'ERC.
- **La Pinède de l'Isolella** (Punta di Sette Nave) est un boisement fortement anthropisé qui se pense aujourd'hui comme un espace public. Elle se situe à proximité des boisements de Punta di Sette Nave classé comme ZNIEFF et ERC qui tend à devenir un espace commun pleinement intégré à l'agglomération de l'Isolella.

L'espèce prédominante de la commune est le chêne vert (*Quercus ilex*), une espèce au feuillage pérenne qui résiste bien à la sécheresse. S'observe aussi, un maquis dense, incluant des arbustes comme l'arbousier, le ciste, et le lentisque particulièrement adaptés au contexte méditerranéen et ses épisodes de chaleur et stress hydrique. L'arbousier est notamment présent sur les hauteurs qu'il partage avec le chêne vert et un mélange de feuillus que l'on retrouve également dans les fonds de plaine aux embouchures des ruisseaux dominants.

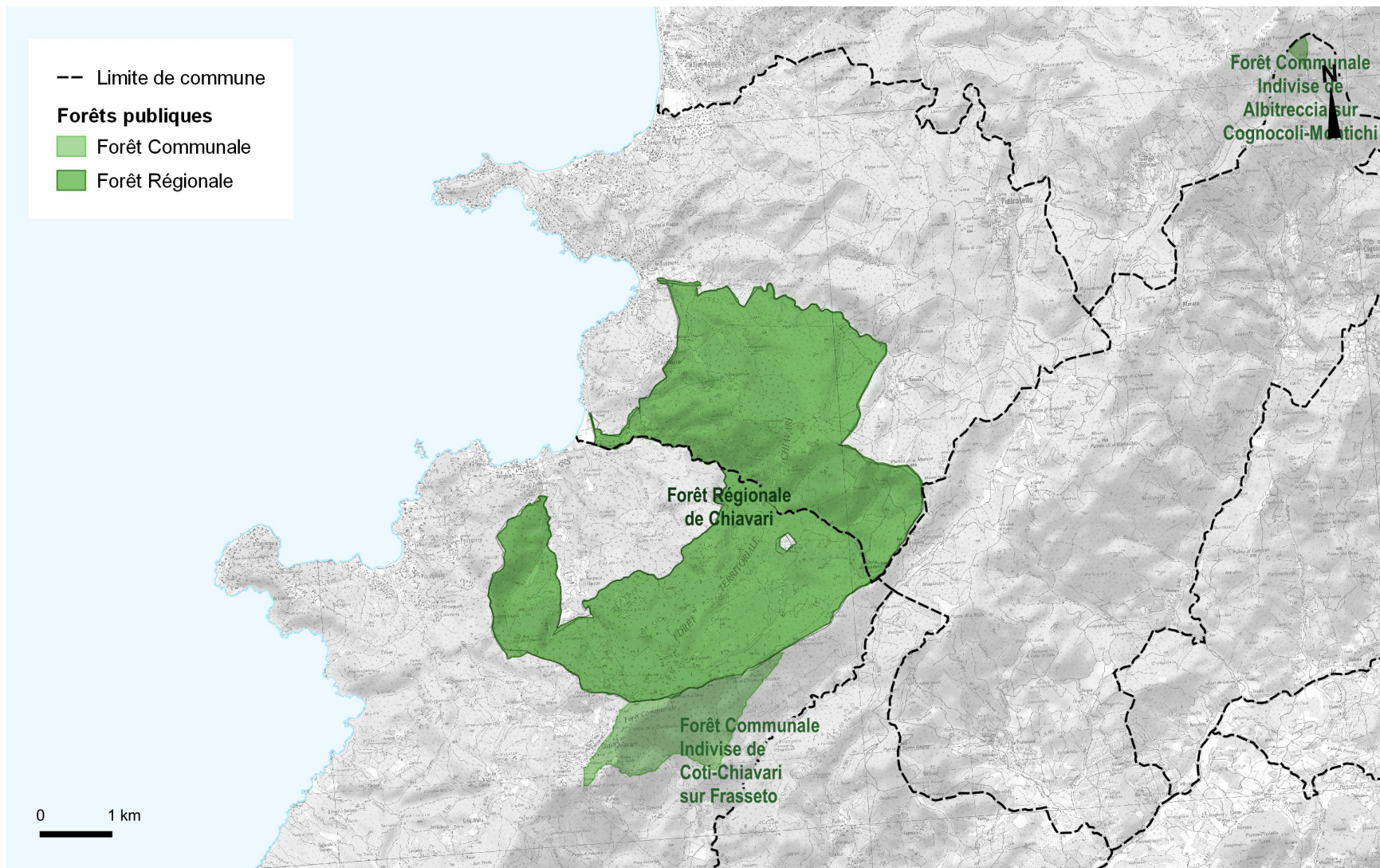
Les ripisylve se distinguent par leurs espèces végétales plus demandeuses en eau comme les aulnes glutineux, le frêne commun ou encore les arbustes et plantes herbacées la mélisse ou l'osier. Les volumes d'eaux sont parfois insuffisants pour permettre le développement de cette végétation d'où une attention toute particulière à porter à l'existant.

La présence d'une concentration d'olivier au Nord de Mar et Sol dans le fond de la vallée du Zirione est notable. De même pour le peuplement du conifère au niveau de la pinède.

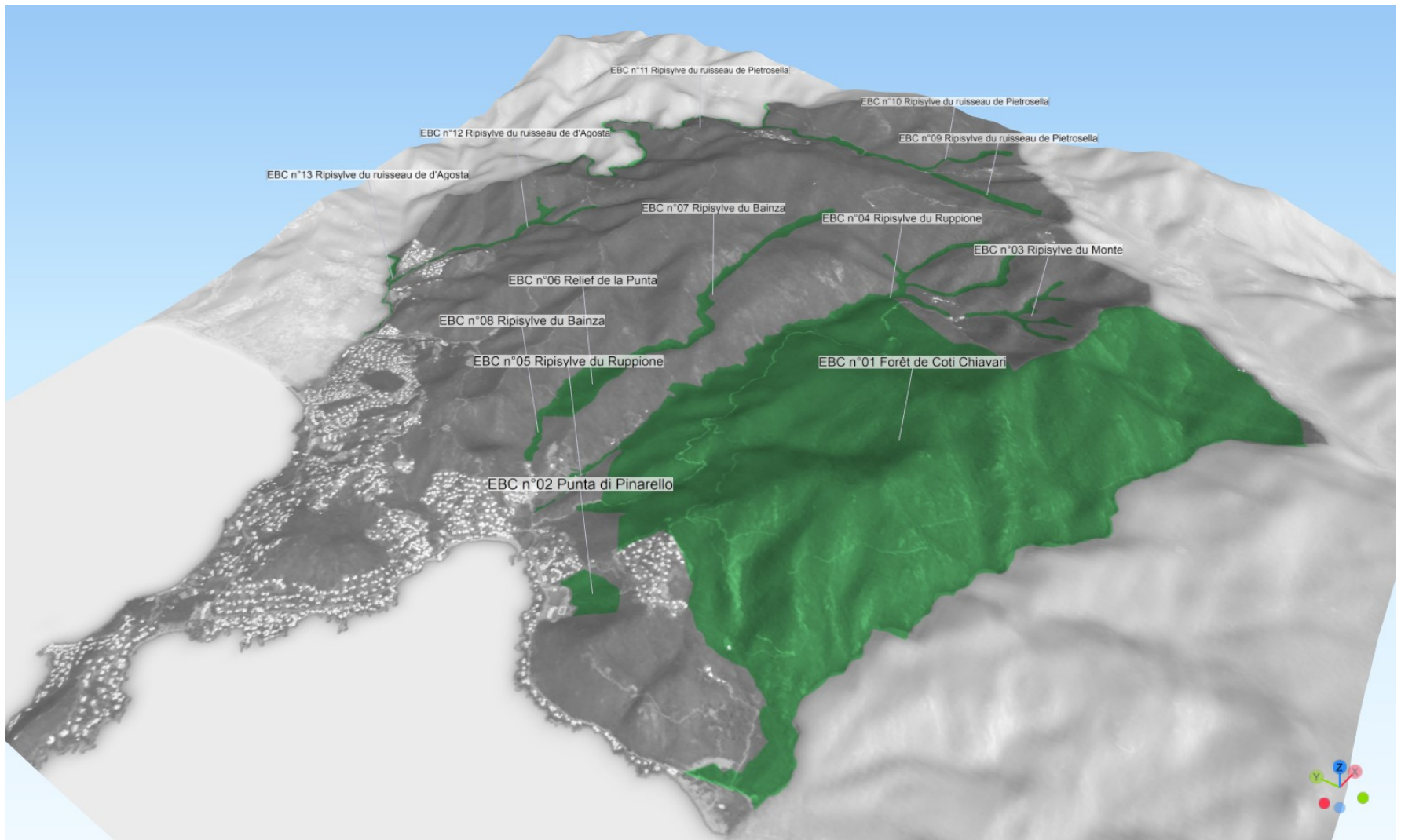
La forêt de Coti a un intérêt environnemental très fort et présente aussi un potentiel de production de liège (surtout sur la commune de Coti-Chiavari). Le CRPF (Centre Régional de la Propriété Forestière) fait d'ailleurs état d'une dynamique favorable depuis quelques années dans le cadre de la relance de l'économie du liège en Corse. Ainsi, une sylviculture adaptée permettrait de produire du liège de qualité, ce qui apporterait non seulement une plus-value économique mais aussi la conservation de la biodiversité du territoire (grande résistance aux incendies...).



Sources : BDFORET2019, SCAN25 - IGN©, Urba Corse, 2022



Sources : Scan 25, ORTHOHR2019 - IGN©, Urba Corse, 2022



II – PROPOSITION DE CLASSEMENT et DECLASSEMENT

Si la commune possède d'importantes surfaces boisées, toutes n'ont pas le même niveau d'enjeu. En effet, certaines zones offrent une réelle richesse sur le plan écologique mais sont peu ou pas soumises aux pressions anthropiques. C'est le cas notamment, sur les hauts piémonts dont l'accès contraint permet de maintenir des boisements homogènes et conséquents. Au contraire, sur la partie basse des piémonts et les fonds de vallée à proximité du littoral, la végétation se fait plus clairsemée et connaît des pressions urbaines plus concrètes. Les ripisylves font également l'objet de ces pressions sur le secteur littoral mais elles sont également à préserver sur le piémont ou le système agrosylvopastoral. Les effets du changement climatique peuvent aussi les menacer avec la modification des débits dans le système hydrographique local. Outre la diversification des espèces végétales et des habitats naturels, les ripisylves remplissent plusieurs fonctions écologiques importantes :

- Composantes essentielles des TVB ;
- Stabilisation des berges : Les racines des arbres et des arbustes aident à prévenir l'érosion des berges en stabilisant le sol.
- Filtration de l'eau : La végétation riparienne agit comme un filtre naturel, en retenant les sédiments et en absorbant les polluants avant qu'ils n'atteignent le cours d'eau.
- Habitat et biodiversité : La ripisylve offre un habitat crucial pour de nombreuses espèces de faune et de flore, y compris les oiseaux, les insectes, les amphibiens et les poissons.
- Régulation thermique : Les arbres et les arbustes fournissent de l'ombre, ce qui aide à maintenir des températures de l'eau plus basses, favorables aux organismes aquatiques.
- Zone d'abri en lisière de pâturage pour le bétail.

Le soin apporté au réseau hydrographique est essentiel malgré son régime méditerranéen, torrentiel et souvent sporadique. Ces habitats sont au service de dynamiques fondamentales en lien avec les zones humides, protégées ici par divers dispositifs réglementaires. C'est pour cela que les ripisylves constituent l'essentiel des Espaces boisés classés ajoutés à ceux de 2016, mis en œuvre par le précédent PLU. Le classement des EBC vient **anticiper la protection des cours d'eau dans des fonds de vallée propices au développement des activités agricoles**. A proximité de la côte elles sont des **zones d'abri dans des espaces qui tendent à poursuivre leur ouverture**. L'enjeu est donc de trouver le juste équilibre entre habitations, activités agricoles et **perennité des écosystèmes**. Le rôle des ripisylves et des haies n'est plus à démontrer dans les pratiques efficaces au maintien de la biodiversité.

La multiplicité des fonctions écologiques des boisements est doublée d'un intérêt paysager alors que la banalisation des paysages s'accroît. Les ripisylves en particulier concourent ainsi à dynamiser le paysage végétal de ces piémonts qui sont homogènes.

Les boisements couvrant de vastes zones comme la forêt dite de Coti-Chiavari animent qualitativement l'espace à toutes les échelles du territoire. Un arrière-plan valorisant du grand paysage perceptible au quotidien depuis la RD et la rive opposée du golfe d'Ajaccio.

En outre, les boisements de toutes natures ont ici les fonctions suivantes à l'échelle locale :

- la complémentarité de ces milieux avec leur environnement proche ERC, zones humides,, ZNIEFF
- le maintien de la TVB (couloirs et réservoirs de biodiversité)
- la gestion des ressources en eau (filtration, infiltration dans les sols)
- le maintien d'une trame de fraîcheur aux abords des espaces agricoles et bâtis,
- la protection des sites et leur biodiversité à forts enjeux
- des zones d'abri pour la faune et le bétail.
- la capture des excédents de carbone ;

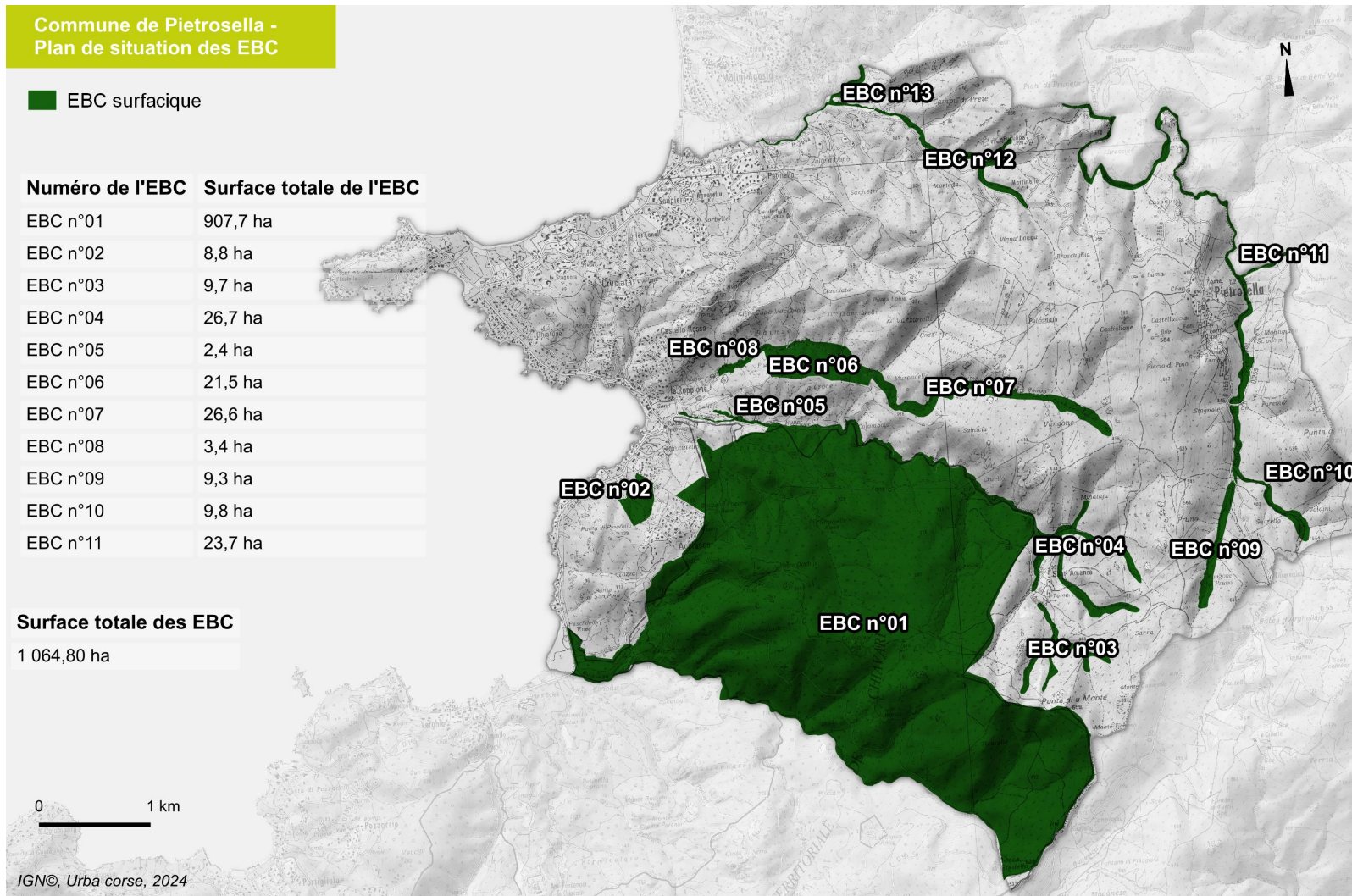
- maintien des sols.

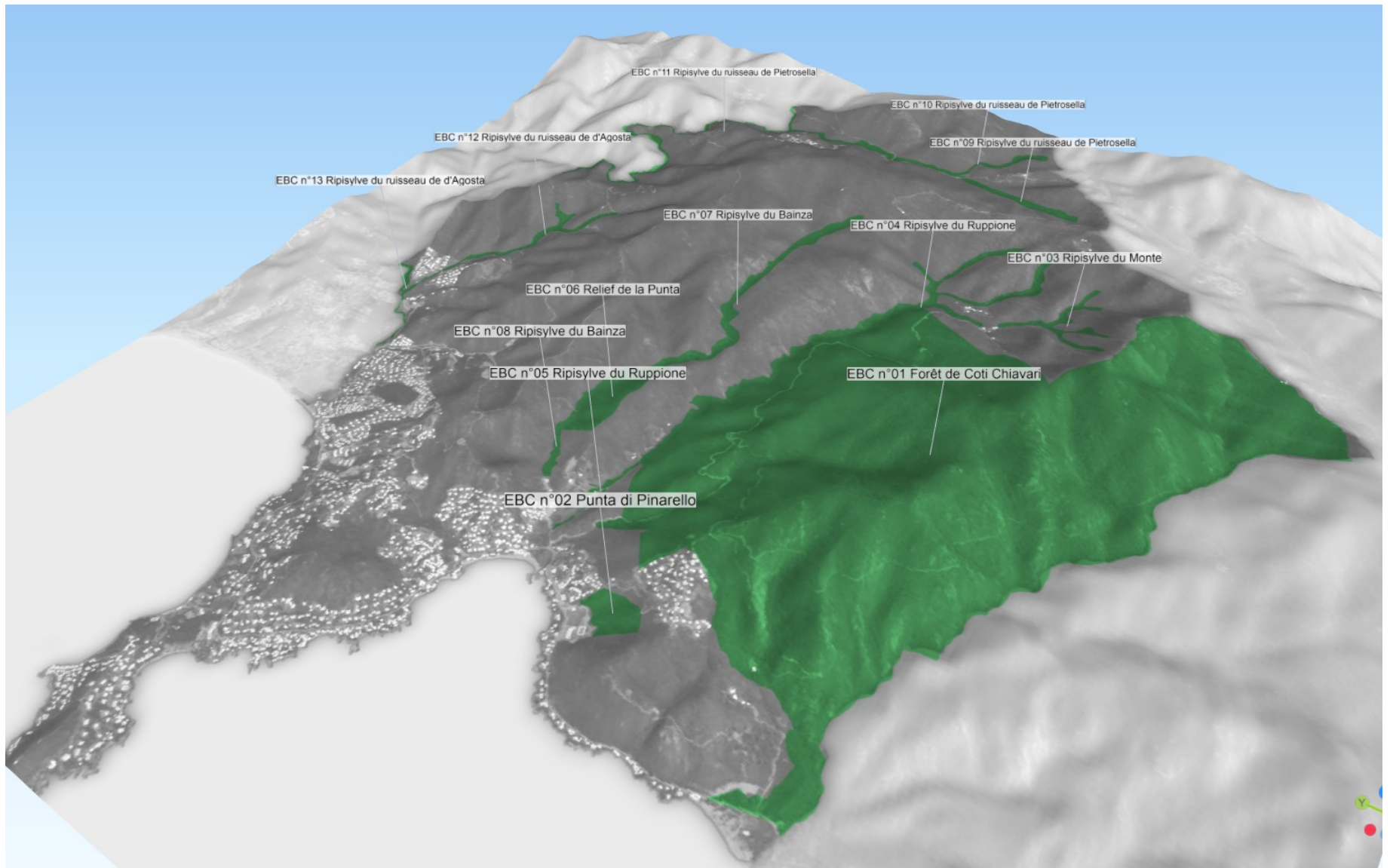
Tous ces enjeux motivent l'attention apportée à ce classement qui n'est jamais en contradiction avec d'autres usages dès lors que la gestion des sites est le résultat de collaboration et partenariat (agriculteurs exploitants, propriétaires, commune...).

Le projet présenté au conseil des sites à l'occasion de la révision générale du PLU intervient pour plusieurs raisons :

- améliorer le classement
- corriger ponctuellement le classement.

Ainsi, il faut noter que la plupart des EBC du PLU approuvé reste en l'état et que le classement général est positivement renforcé avec presque 1065 ha de boisements classés. Il n'a pas été décidé de déclasser la forêt publique malgré la réglementation qui s'applique de fait.





1- EBC inchangés du PLU approuvé

1.1 Forêt de Coti Chiavari (EBC n°1)

Surface : 907,70 ha

Périmètre : le périmètre se cale aux limites de la ZNIEFF ce qui explique qu'une partie de la ripisylve du Ruppione ne soit pas dans le classement

Site : Reliefs du secteur Sud-Ouest de la commune limitrophe avec la commune de Coti Chiavari

Formation végétale dominante : Forêt de chênes verts et d'arbousiers

Descriptif :

Le couvert végétal englobe le relief accidenté des piémonts. La forêt est traversée par plusieurs petits cours d'eau intermittent et ruisseaux, qui descendent des hauteurs vers la mer. Ils contribuent à la diversité écologique du site.

Rôle dans le paysage :

De part son emprise et sa position en surplomb, cette forêt est un élément majeur et marquant à l'échelle du Golfe d'Ajaccio. Elle offre ainsi une masse végétale conséquente formant une vaste zone naturelle en arrière-plan du plan d'eau du golfe dans les vues depuis la rive opposée.

Environnement

Cette zone abrite des écosystèmes variés, alliant des forêts de chênes verts au maquis dense, qui fournissent des refuges et des ressources alimentaires pour une multitude d'espèces animales, notamment des oiseaux, des reptiles, des mammifères, ainsi que de nombreux insectes pollinisateurs. Les ruisseaux et zones humides temporaires offrent des habitats essentiels pour les amphibiens, chiroptères et contribuent à la régulation hydrologique locale. La diversité végétale, avec des espèces endémiques et résistantes à la sécheresse, joue un rôle crucial dans la prévention de l'érosion des sols et la régulation du climat local. De plus, la forêt agit comme un réservoir de biodiversité couplé au rôle de corridor écologique, facilitant les déplacements de la faune et favorisant la connectivité entre différents habitats naturels de la région, ce qui est essentiel pour la résilience des écosystèmes face aux changements climatiques notamment.

Protections : ZNIEFF, ERC

1.2 Relief de la Punta (EBC n°6)

Surface : 21,52 ha

Périmètre : Relief surplombant le site du Ruppione

Site : Situé sur le versant sud du vallon formé par le ruisseau de Bainzo

Formation végétale dominante : Chêne et arbousier

Descriptif

Dans le prolongement de la ripisylve ce versant offre une masse arborée complémentaire qui renforce le couloir écologique intermédiaire. La zone est traversée par des petits ruisseaux sporadiques qui drainent vers l'aval les eaux de ruissellement. C'est une masse végétale homogène et dense.

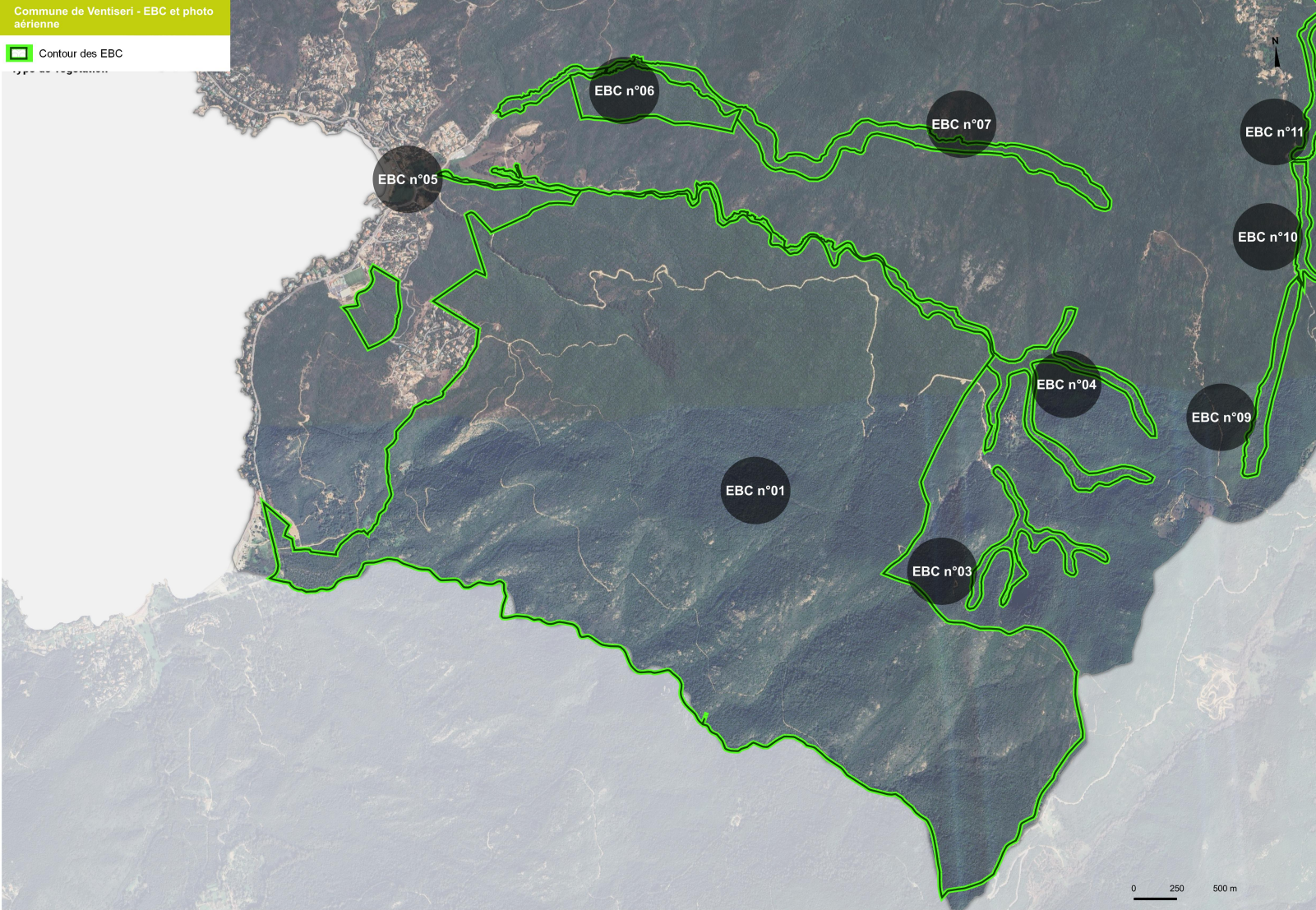
Rôle dans le paysage :

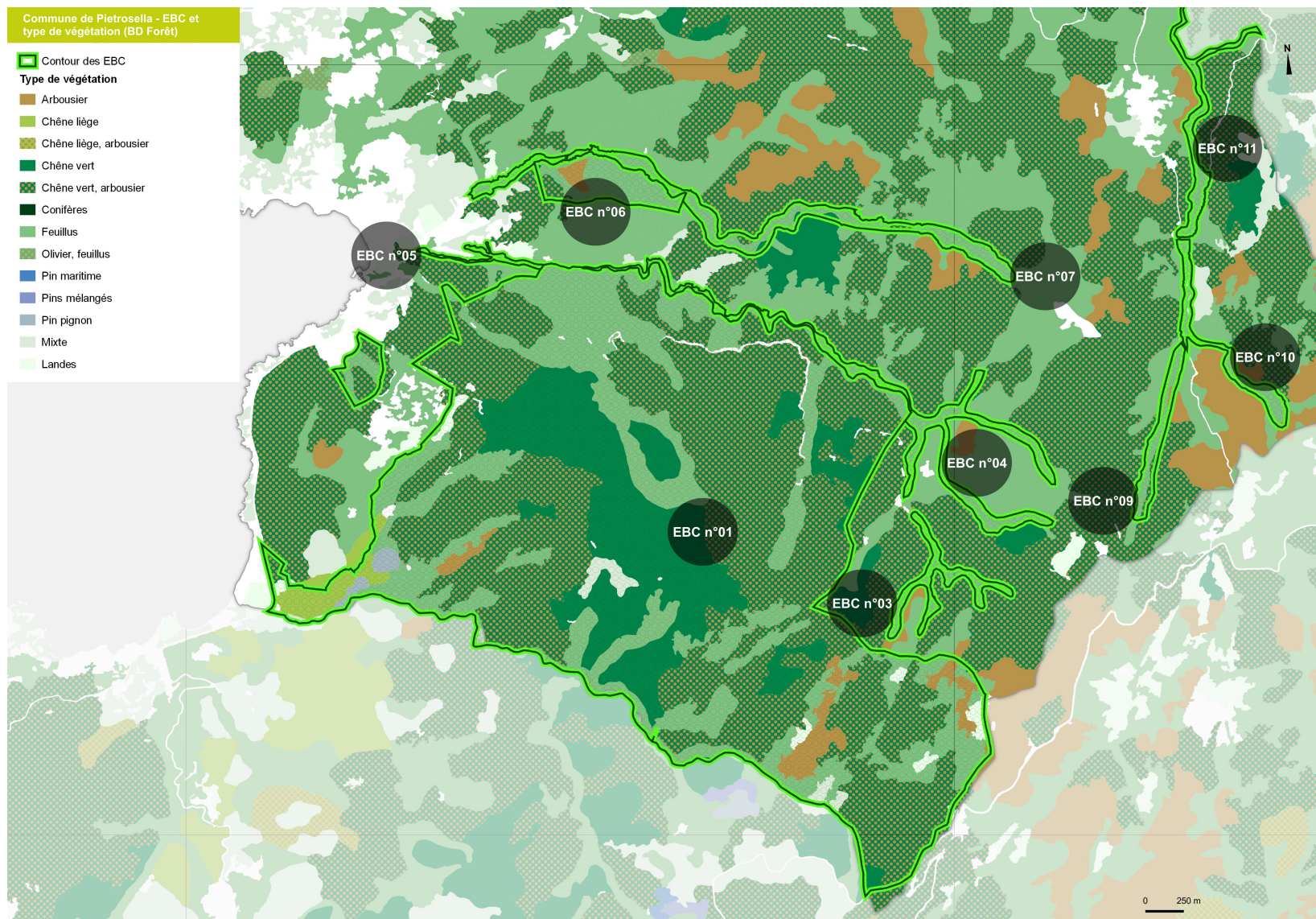
Un rôle discret dans le paysage dès lors qu'il s'agit d'un fond de vallon secondaire dans le paysage et non accessible.

Environnement :

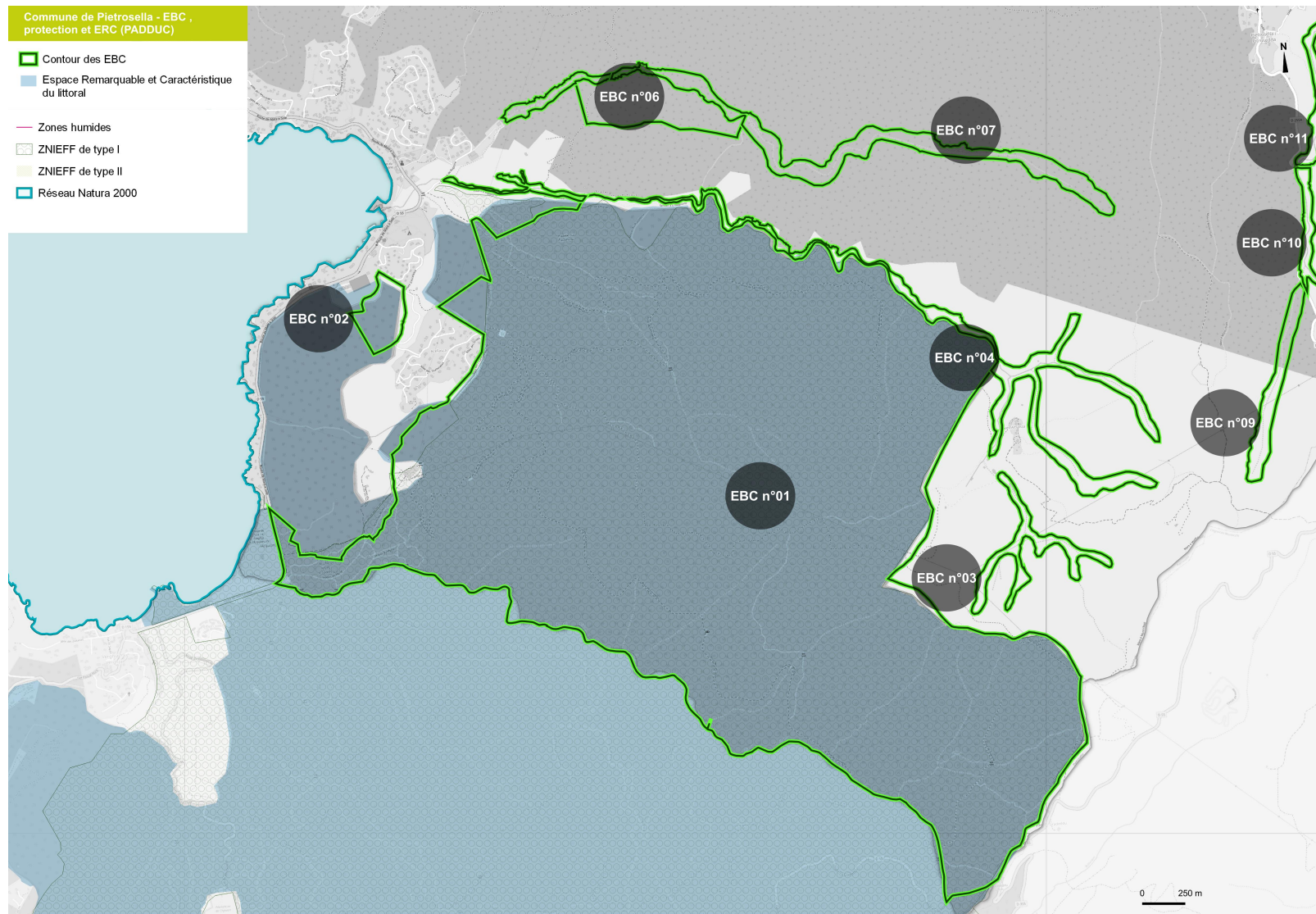
Le couvert végétal et les cours d'eaux temporaires présent sur le site renforce la trame verte et bleu locale.

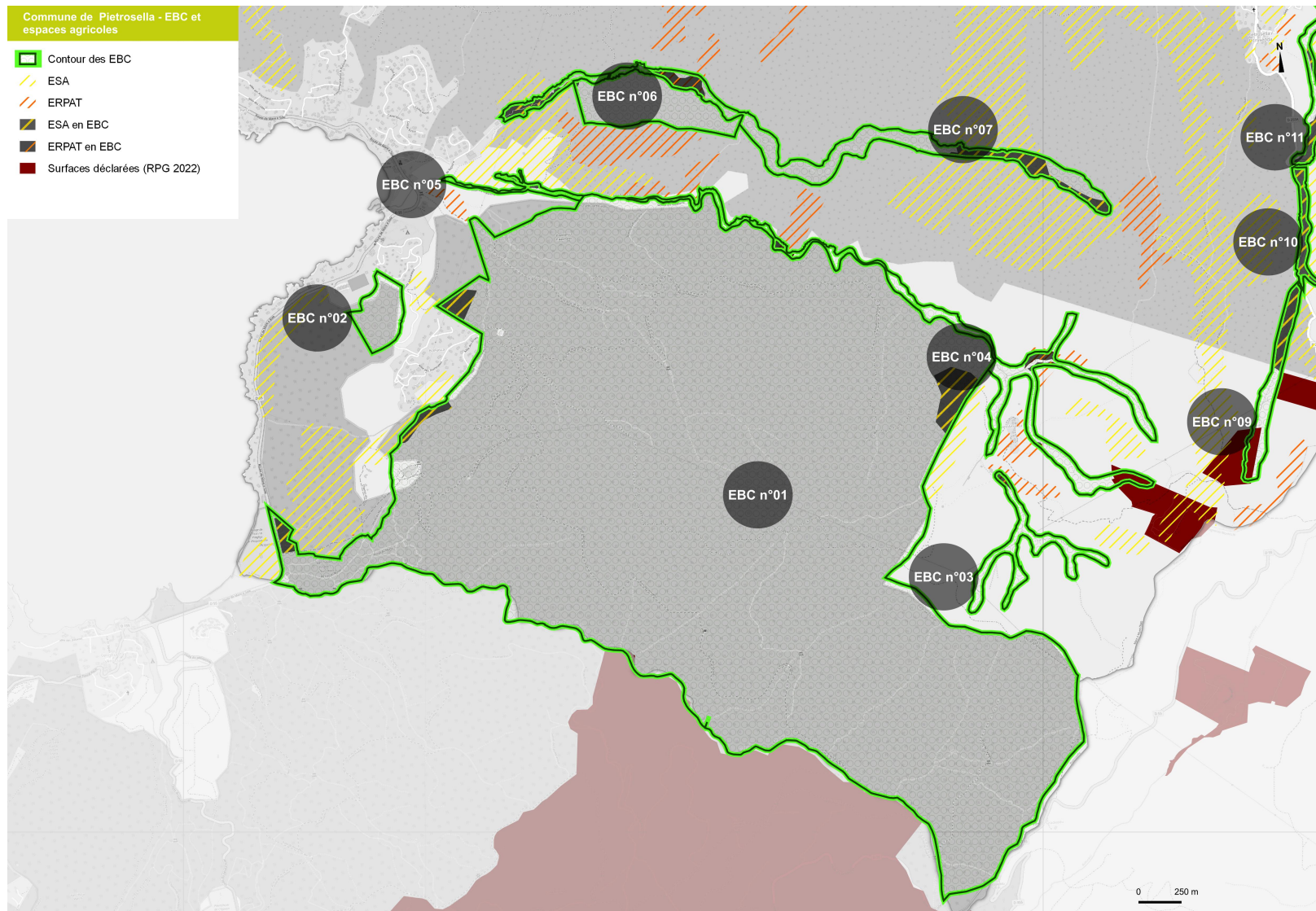
Protections : Aucune





SCAN25 - IGN®, INPN, Urba corse, 2023

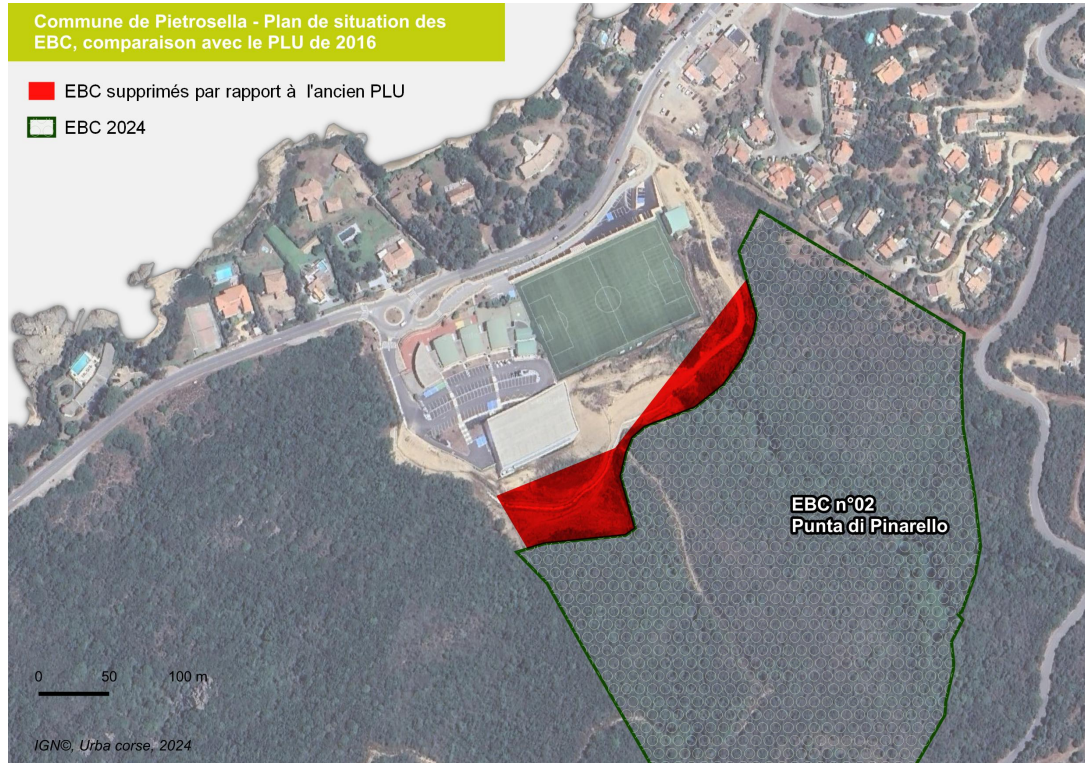




2- EBC réduit : Punta di Pinarello (EBC n°2)

Surface : 8,83 ha

Périmètre : Relief reliant le site de Macutello/Ruppione à celui d'Accelasca. Ce dernier a été ajusté par rapport à 2016 pour retirer le secteur du stade déjà bâti.

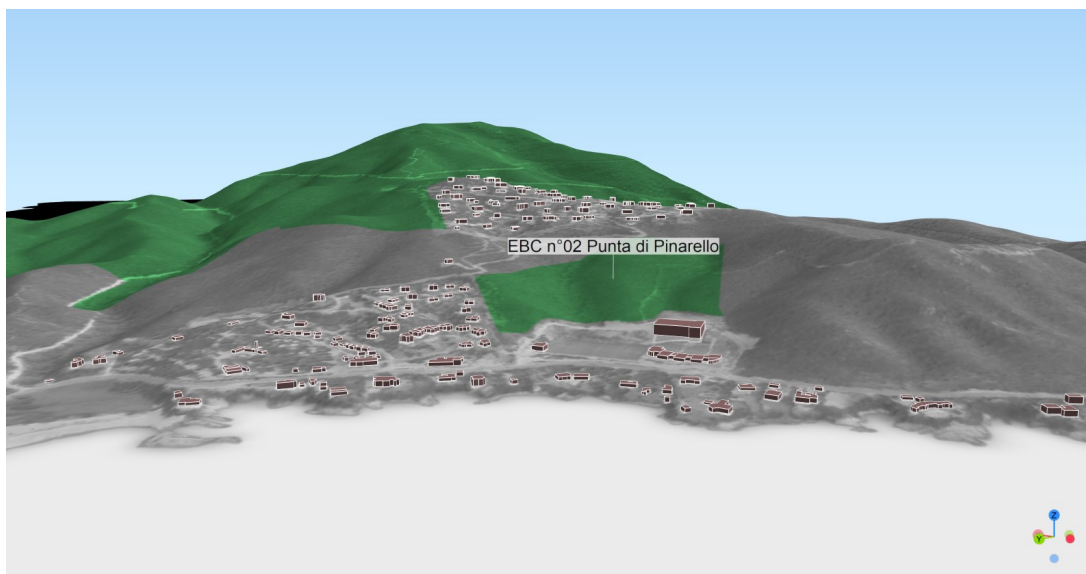


Emprise retirée de l'EBC

Formation végétale dominante : chêne vert, arbousier, feuillus

Descriptif

Le relief assez abrupt séparant deux formes urbaines sont marquées par plusieurs vallons formés par des cours d'eau intermittents. Les constructions viennent affleurer le périmètre des EBC renforçant l'enjeu de préserver la formation végétale.



Vue 3D du site depuis la mer

Rôle dans le paysage :

L'EBC permet de limiter l'uniformisation des paysages locaux, en créant des rythmes et une respiration végétale dans le paysage.

Environnement :

La présence de boisements importants permet ici à la fois de :

- Maintenir des milieux protégés à forts enjeux écologiques pour la qualité des habitats et biodiversité ;
- Contribuer au maintien des sol et à la lutte contre l'érosion du relief ;
- Limiter la pression urbaine sur l'environnement.

Protections : ERC à caractère paysager

3- 3.EBC Ajoutés

3.1 Ripisylve du Monte (EBC n°3)

Surface : 9,68 ha

Périmètre : L'EBC suit les vallons tracés par le Monte et ses affluents en amont du hameau de San'Amanza. La partie avale est intégrée à l'EBC n°4.

Site : ensemble de cours d'eau intermittents de piémonts qui prend sa source dans la Punta di u Monte avant de rejoindre le ruisseau du Monte.

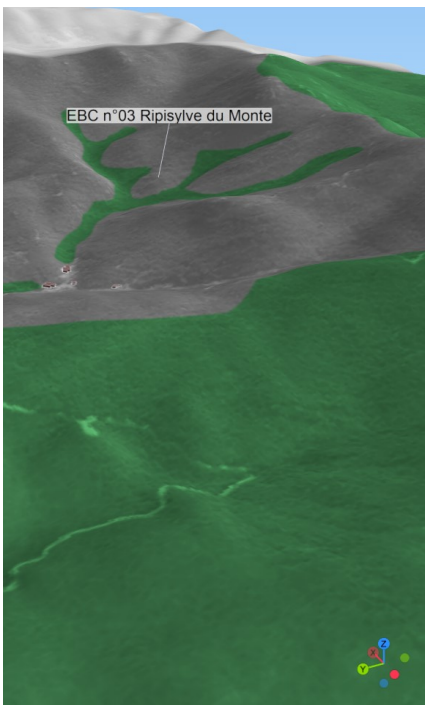
Formation végétale dominante : ripisylve d'aulnes, osiers

Descriptif

Formation de ripisylves assez minces et de boisements typique des maquis de chênes verts-arbousiers en fond de vallons en amont de la vallée.

Rôle dans le paysage :

Peu visible depuis les axes de communication et zone d'habitation il anime le paysage local autour de Sant'Amanza mais sans effet à enjeu sur le grand paysage.



Environnement :

Bien que cette ripisylve soit mince le long de la rivière, elle contribue à :

- Eléments de la TVB locale
- Offrir une zone d'abri pour la faune
- Fournir un habitat complémentaire dans le système agro-pastoral (biodiversité)
- Maintien des berges du ruisseau et de filtration des eaux

Face aux changements climatiques, ces rôles sont renforcés et la préservation de ces écosystèmes un enjeu fort notamment dans le bassin de vie ajaccien.

Protections : NC proximité ZNIEFF et ERC

Vue 3d de la ripisylve

3.2- Ripisylve du Ruppione (EBC n°4 et 5)

Surface : 26, 72 et 2,40 ha

Périmètre : Depuis les hauteurs des piémonts jusqu’aux replats de la bande littorale, cet EBC suit les vallées creusées par le Ruppione et ses affluents dans les hauteurs surplombant le hameau de Sant’Amanza. Le périmètre de la forêt régionale de Coti Chiavari englobe une partie de la ripisylve du Ruppione expliquant la séparation en deux périmètres

Site : La source du ruisseau se trouve à une altitude relativement élevée dans les collines boisées, en se dirigeant vers les pentes plus douces de la côte, il creuse une vallée encaissée marquant la limite de la forêt régionale de Coti Chiavari. Lorsque le relief se fait plus doux, il borde des espaces propices aux activités agricoles bien qu’encore inexploités.

Formation végétale dominante : ripisylve d’aulnes glutineux et feuillus insérés dans un maquis (chênes verts et arbusiers) au stade arbustif et pré-bois.

Descriptif :

Formation en fond de vallée qui s’étend et se densifie en arrivant sur le replat côtier ; en lisière d’une zone agricole à l’aval.



Ripisylve sur la zone côtière



Ripisylve en fond de vallée zone de piémonts

Rôle dans le paysage :

Peu visible sur les piémonts, cette ripisylve se voit surtout sur la plaine côtière. Il participe à la diversification du paysage visible depuis la RD55 qui longe la plage du Ruppione et depuis les zones d’habitation avoisinante il offre des effets de contrastes, de textures et de teintes. Il anime le paysage local et contribue au grand paysage en offrant une respiration verte au milieu des constructions.

Environnement :

Ce ruisseau constitue avec son écosystème un atout pour :

- Composante de la TVB locale
- La ressource en eau par son rôle épuratoire.
- La biodiversité : zone de nichage et lisière favorable aux chiroptères ; ce ruisseau alimente une petite zone humide à l’aval.
- Une zone d’abri.

La ripisylve s’inscrit pleinement dans ce rôle écologique et contribue aussi au maintien des berges du ruisseau et de filtration des eaux. Face aux changements climatiques, ces rôles sont renforcés et la préservation de ces écosystèmes un enjeu fort notamment dans le bassin de vie ajaccien.

Protections : Aucune mais proximité de ZNIEFF ERC et Natura 2000

3.3 Ripisylve du Bainza (EBC n° 7 et 8)

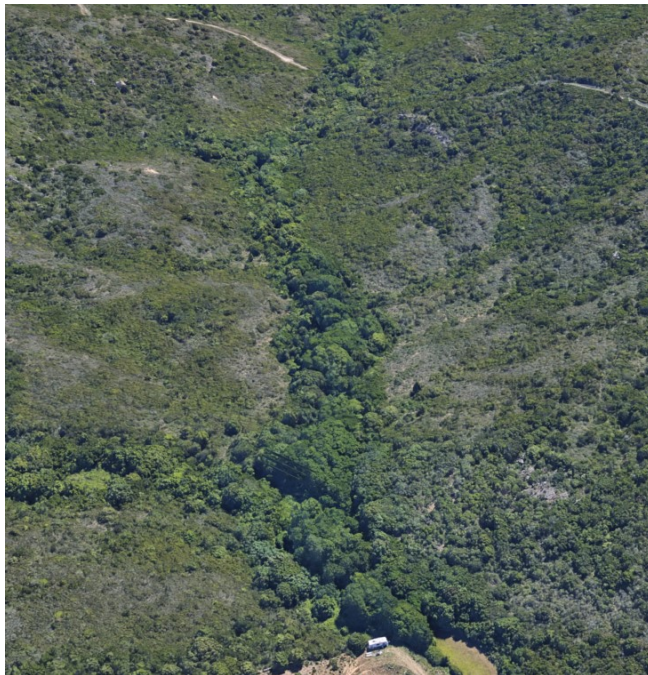
Surface : 26,55 et 3,41 ha

Périmètre : Périmètre suivant le tracé du ruisseau de Bainza depuis Muroncello jusqu’aux hauteurs du village du Ruppione.

Site : Ici l’EBC ne suit pas la totalité du ruisseau. En effet ce dernier est intermittent et sur les hauteurs où il prend sa source aucune végétation spécifique n’est remarquée. La vallée creusée pas le cours d’eau est moins marquée que celles formées par les cours d’eau majeur de la commune. Le relief est plus doux. L’EBC traverse plusieurs espaces propices aux activités agricoles bien qu’encore inexploités.

Formation végétale dominante : végétation mélangée de plusieurs essences de feuillus avec quelques poche d’arbousiers et de chênes verts.

Descriptif : linéaire arboré le long du cours l’eau s’élargissant en arrivant sur le replat de la côte.



Limite sud de l’EBC.

Rôle dans le paysage : Le paysage routier apprécie mal les perspectives vers ces espaces boisés ; cependant depuis des vues plus lointaines, ces trames végétales participent aux ambiances et aux paysages dans le massif forestier qui recouvre les piémonts entre le Ruppione et le village de Pietrosella.

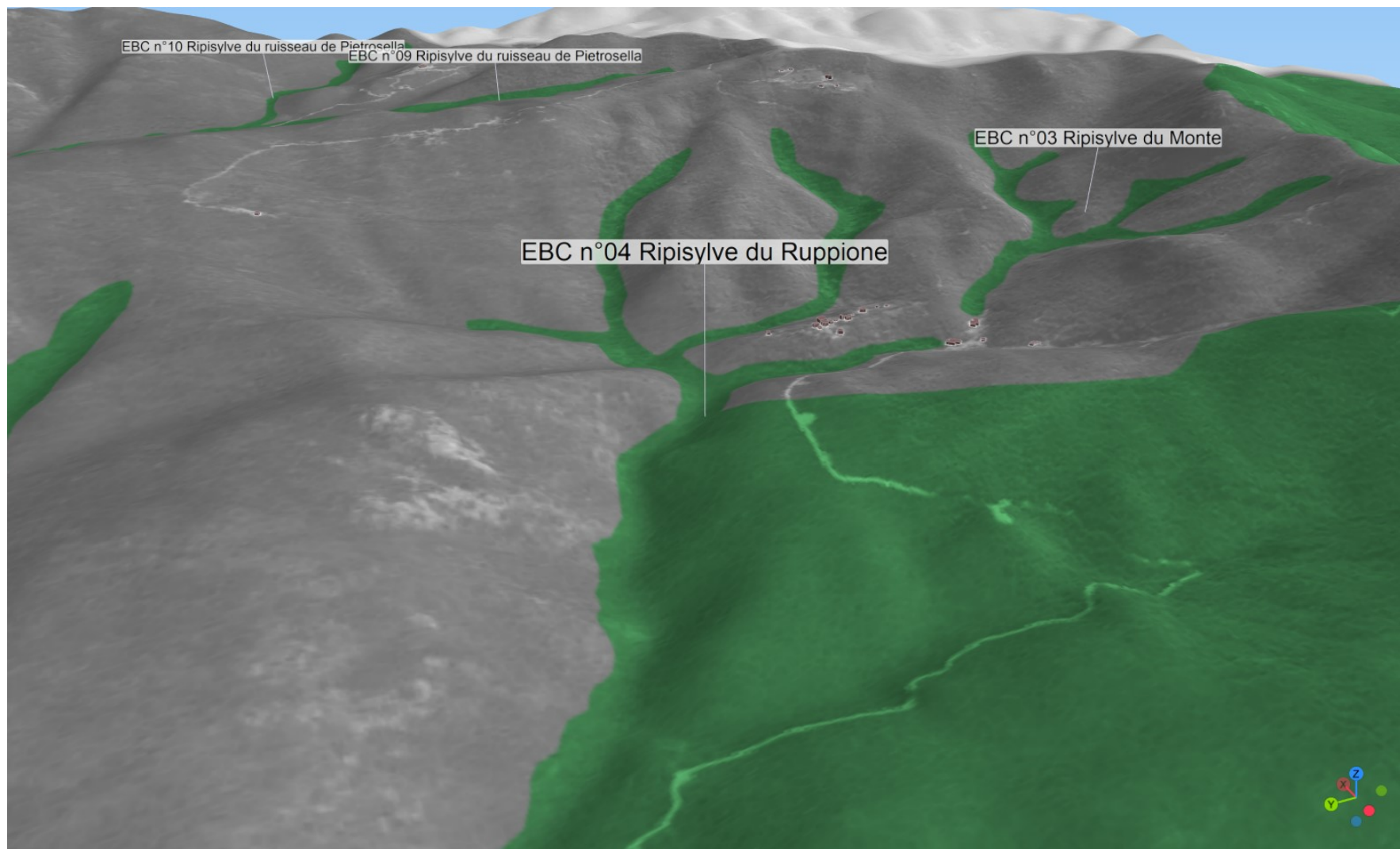
Environnement :

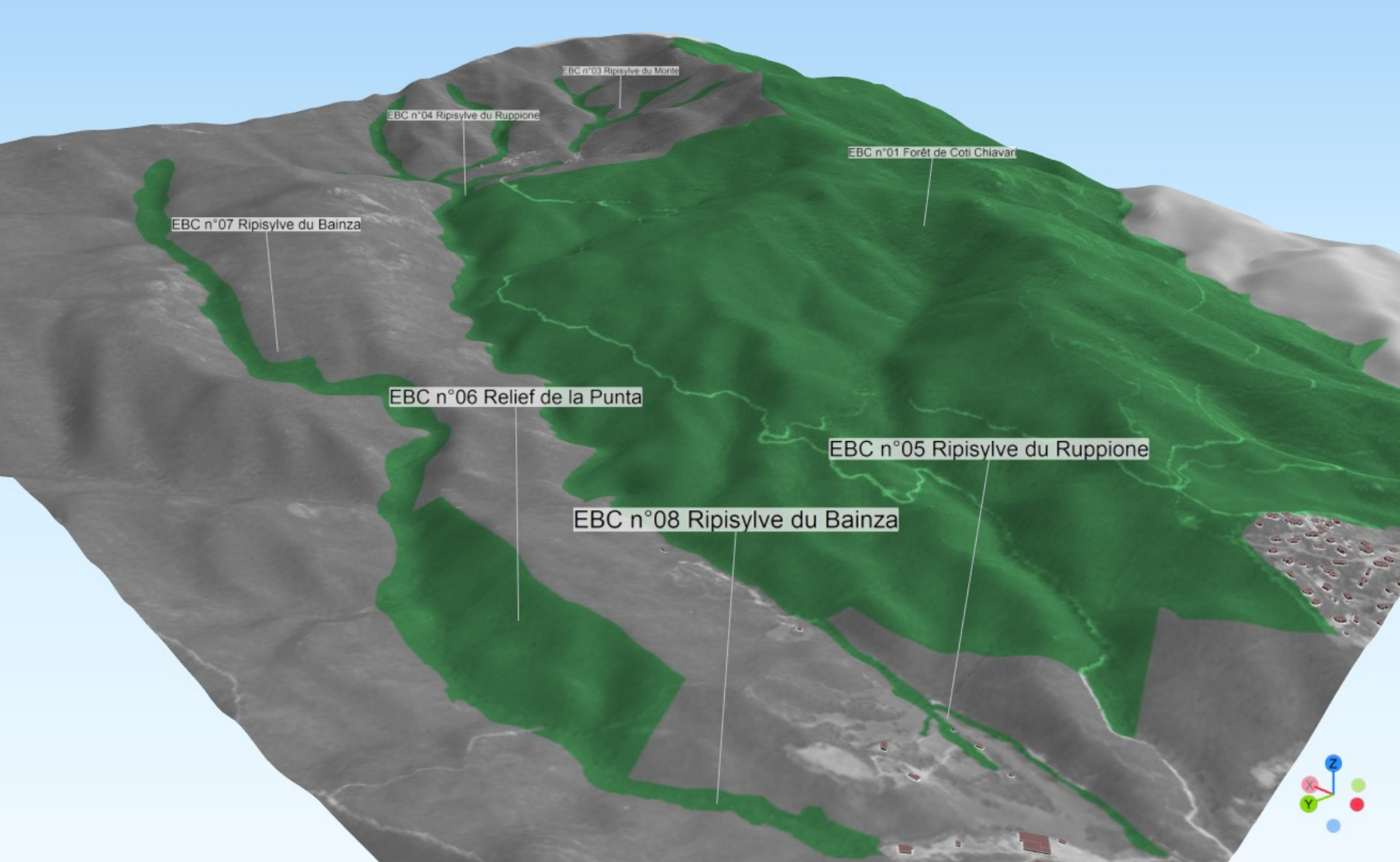
Bien que cette ripisylve soit mince le long de la rivière, elle contribue à :

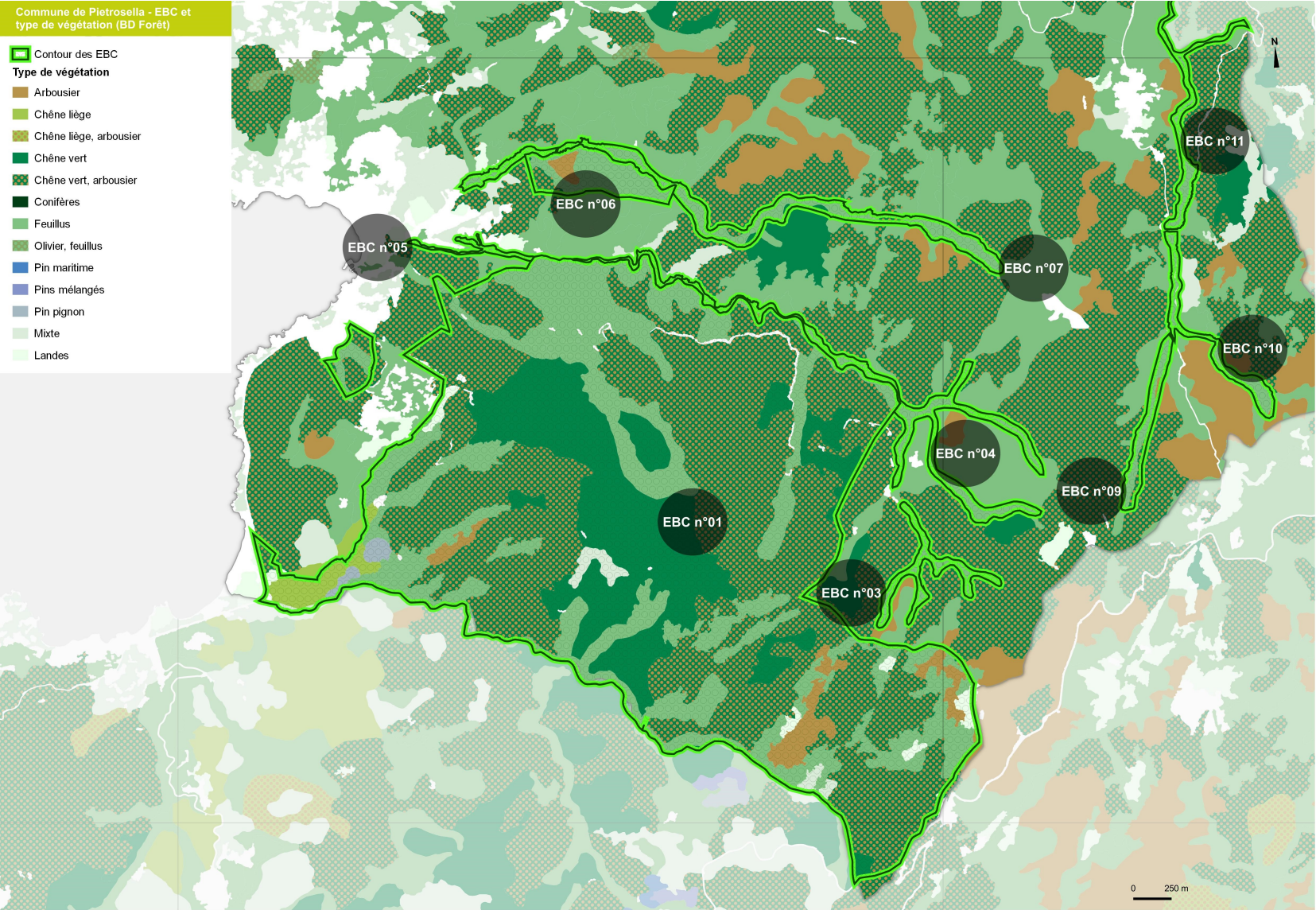
- Composante de la TVB locale
- Zone d’abri pour la faune
- Habitat complémentaire dans le système agro-pastoral (biodiversité)
- Maintien des berges du ruisseau et de filtration des eaux

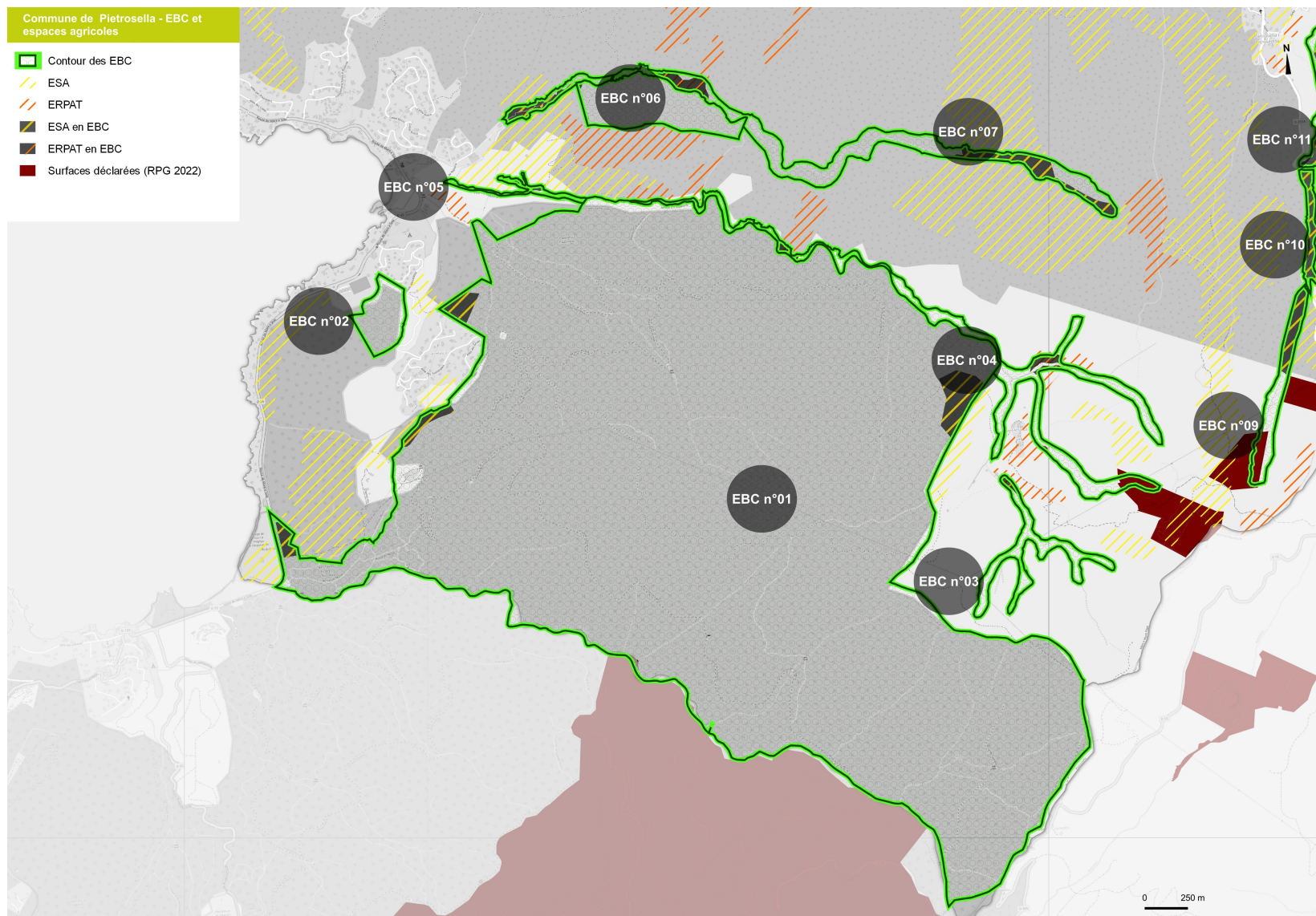
Face aux changements climatiques, ces rôles sont renforcés et la préservation de ces écosystèmes un enjeu fort.

Protections : Aucune.









SCAN25 - IGN®, INPN, Urba corse, 2023

3.4 Ripisylve du ruisseau de Pietrosella (EBC n° 09 à 11)

Surface : 9,31, 9,81 et 23,75 ha

Périmètre : Ce périmètre épouse les contours du ruisseau de Pietrosella, d’Aja di Piana et des principaux affluents intermittents.

Site : Au Nord-Ouest du territoire, le ruisseau prend sa source sur la commune voisine de Coti-Chiavari avant de creuser une vallée dans le relief abrupt dans laquelle se sont installés les axes de communication et secteur d’habitation des piémonts. Au-delà du village de Pietrosella, le ruisseau se jette dans le ruisseau d’Aja di Piana qui marque la limite avec la commune d’Albitreccia. Plusieurs ruisseaux irréguliers rejoignent ces deux ruisseaux mais seuls les plus conséquents ont été conservés dans le périmètre.

Formation végétale dominante : Une végétation mélangée composée de feuillus avec des proches d’arbousiers.

Descriptif : Linéaire arboré le long du cours l’eau marquant les fonds de vallée.

Rôle dans le paysage : La ripisylve marque encore ici par des contrastes de textures et de teintes le profil du ruisseau au milieu des espaces à potentialité agricole encore inexploité. Il y a un faible enjeu dans le grand paysage étant donné l’accessibilité limitée de ces espaces.

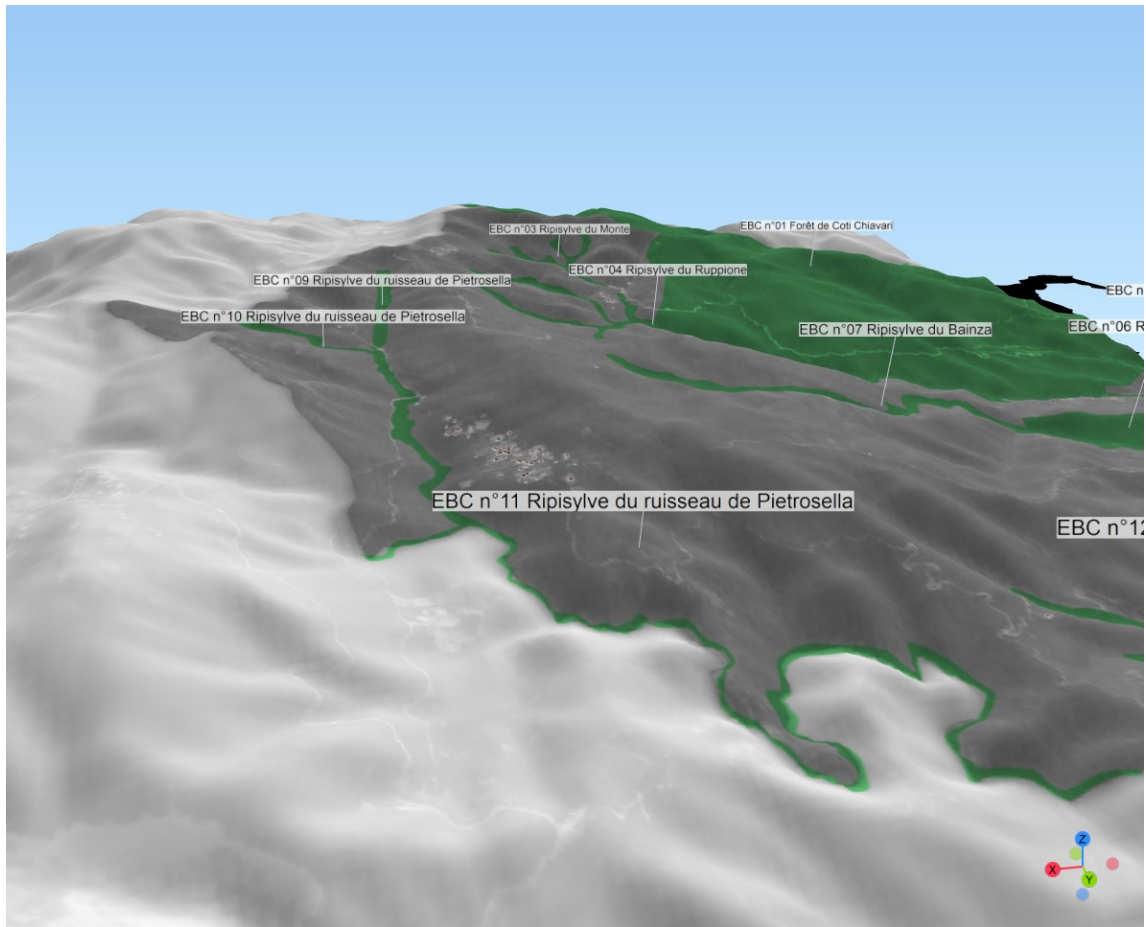
Environnement :

Ce ruisseau constitue avec son écosystème un atout pour :

- Composante de la TVB locale.
- la ressource en eau par son rôle épuratoire.
- la biodiversité : zone de nichage et lisière favorable aux chiroptères.
- une zone d’abri.

La ripisylve diversifie les habitats naturels de ce versant à la végétation homogène et caractéristique des piémonts littoraux.

Protections : Aucune protection.



3.5 Ripisylve du ruisseau de l'Agosta (EBC n°12 et 13)

Surface : 10,80 et 4,3 ha

Périmètre : Suit les contours du ruisseau d'Agosta et de son principal affluent.

Site : Entre Campu di Prete et Valle d'Olmo se dessine une vallée au fond de laquelle s'est implantée la route départementale D 255. Le cours d'eau suivant son tracé est aujourd'hui devenu intermittent mais reste suffisamment conséquent pour alimenter une ripisylve. Il rejoint le ruisseau d'Agosta très encaissé à environ 1 km de son embouchure. Ce dernier serpente dans un fond de vallée plus large accueillant des espaces au fort potentiel agricole.

Formation végétale dominante : Mélanges de feuillus dont aulnes glutineux et autres essences végétales en limites d'un maquis de chênes et d'arbousiers.



Ripisylve ruisseau d'Agosta



Ripisylve en deçà de la RD 255

Rôle dans le paysage : Sur la partie du ruisseau d'Agosta l'EBC permet de limiter l'uniformisation des paysages locaux, en créant des rythmes et une respiration végétale dans le paysage. Sur la partie en deçà de la RD 255 la ripisylve est visible depuis la route animant le paysage végétal des piémonts.

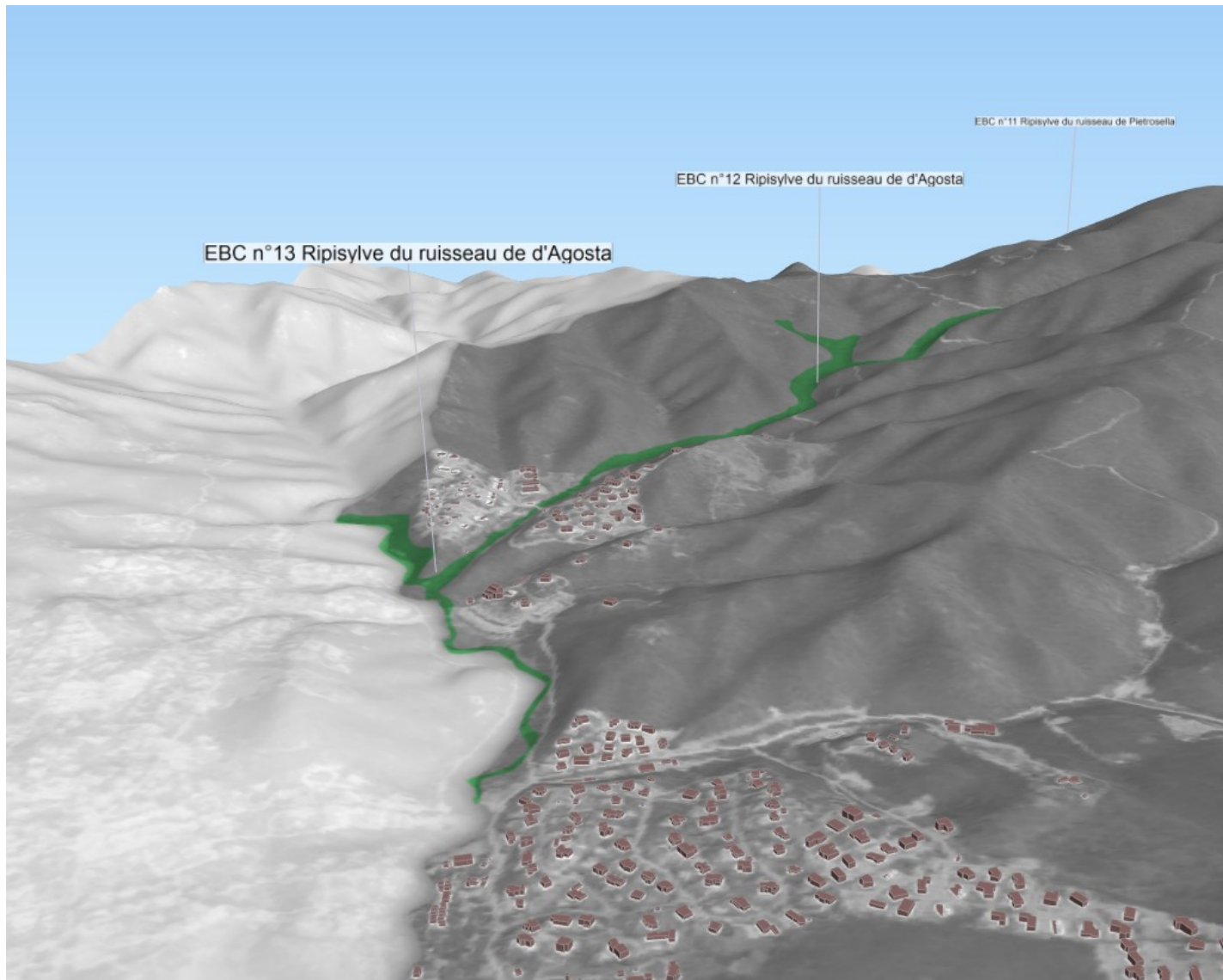
Environnement :

Ce ruisseau se jette en mer à Agosta (Albitreccia) au niveau d'une Tamarais et traverse une petite plaine alluviale en amont de celle-ci.

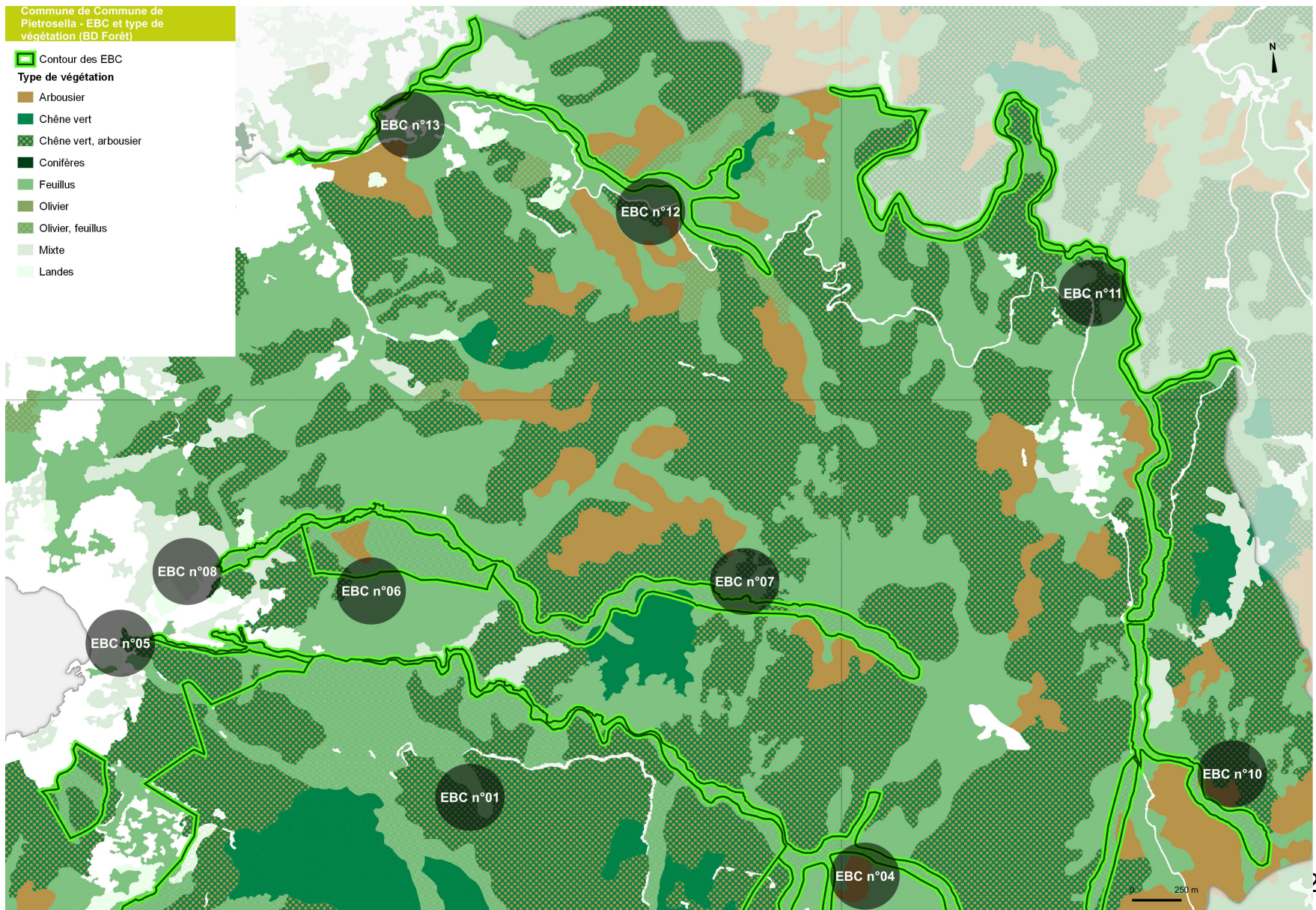
La présence de boisements importants permet ici à la fois de :

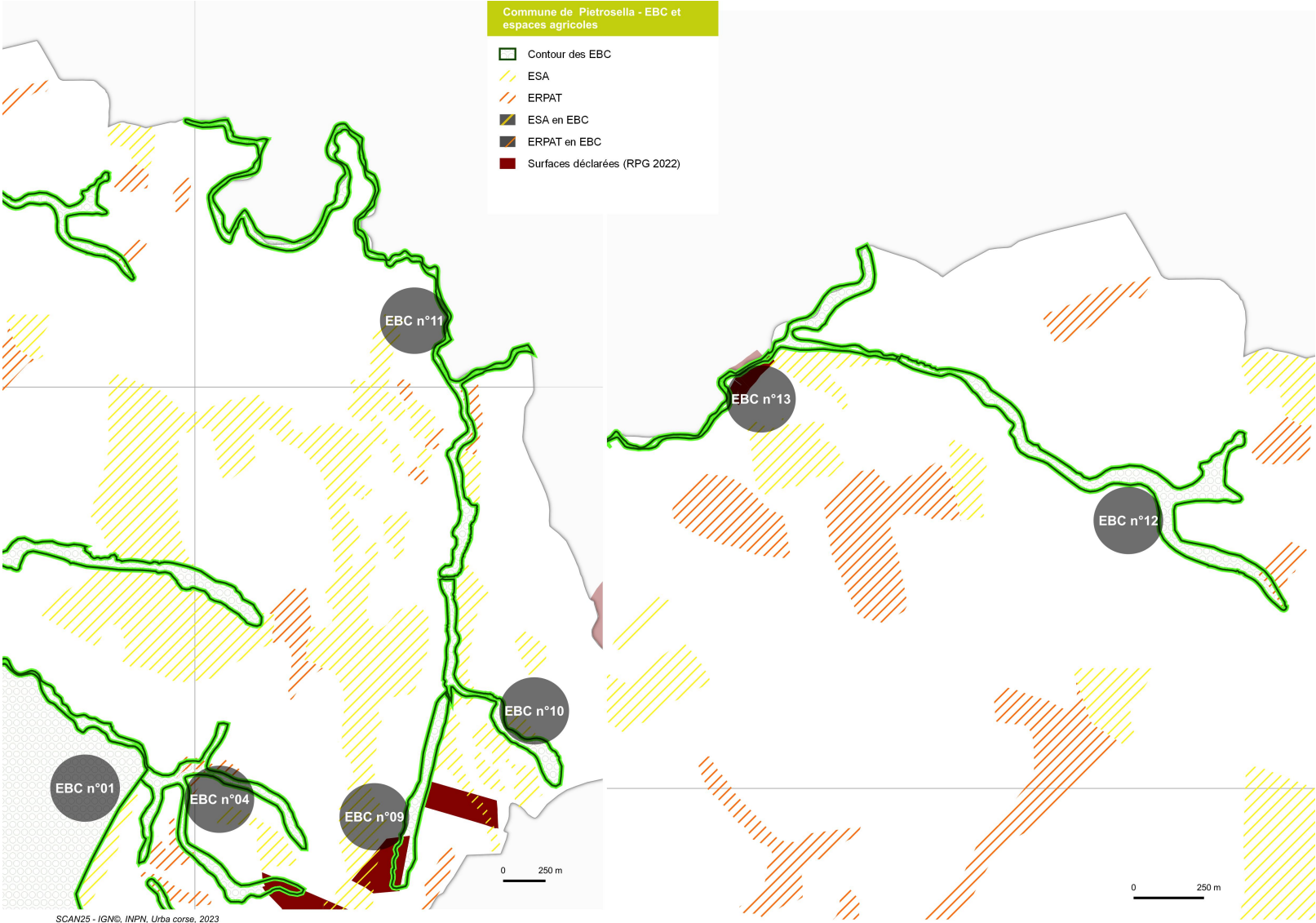
- Composante majeure de la TVB de la Rive Sud
- Maintenir des milieux protégés à forts enjeux écologiques pour la qualité des habitats et biodiversité
- Contribuer au maintien des sol et à la lutte contre l'érosion du relief
- Limiter la pression urbaine sur l'environnement

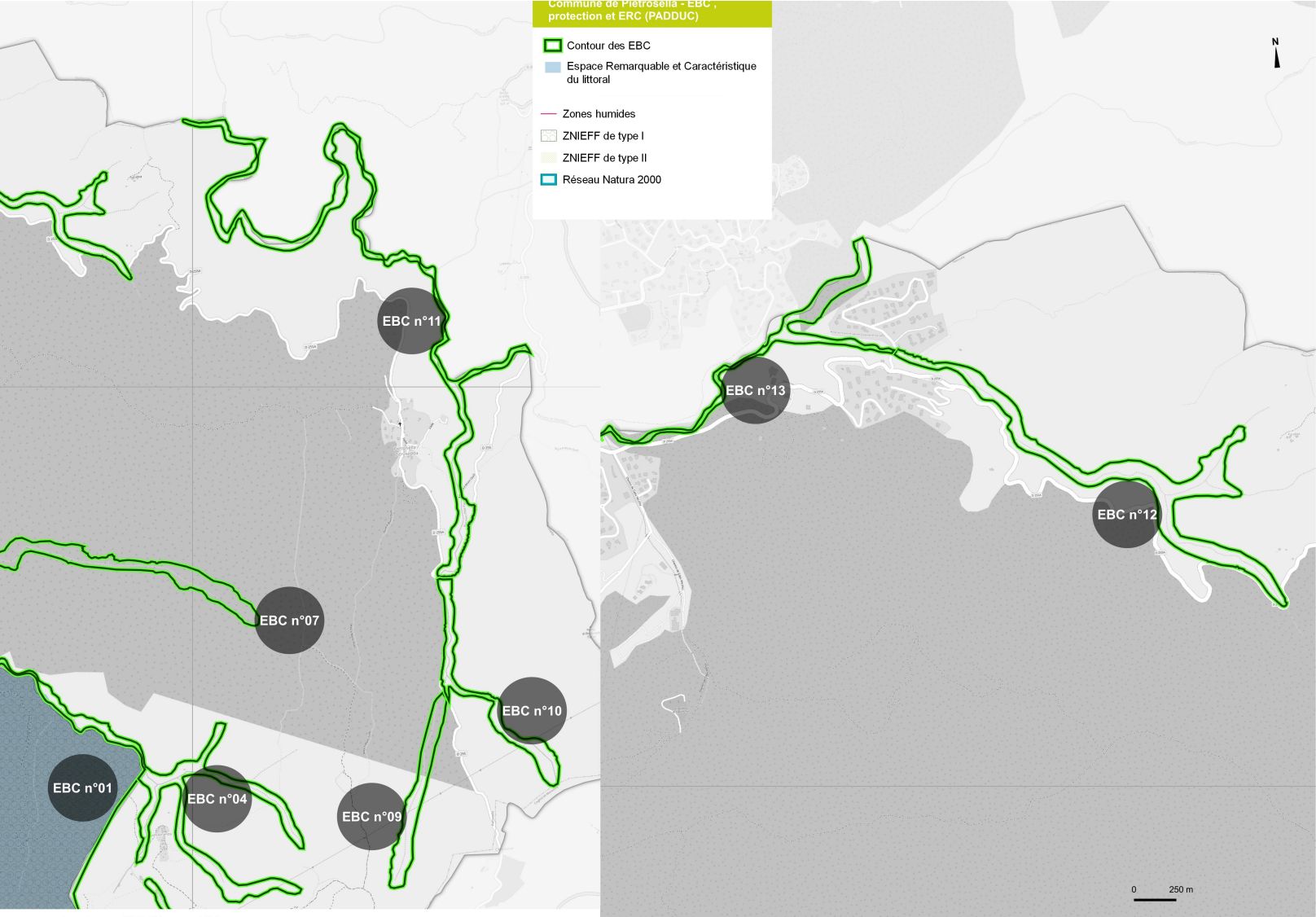
Protections : Aucune, proche Natura 2000











III- Bilan de la proposition de classement

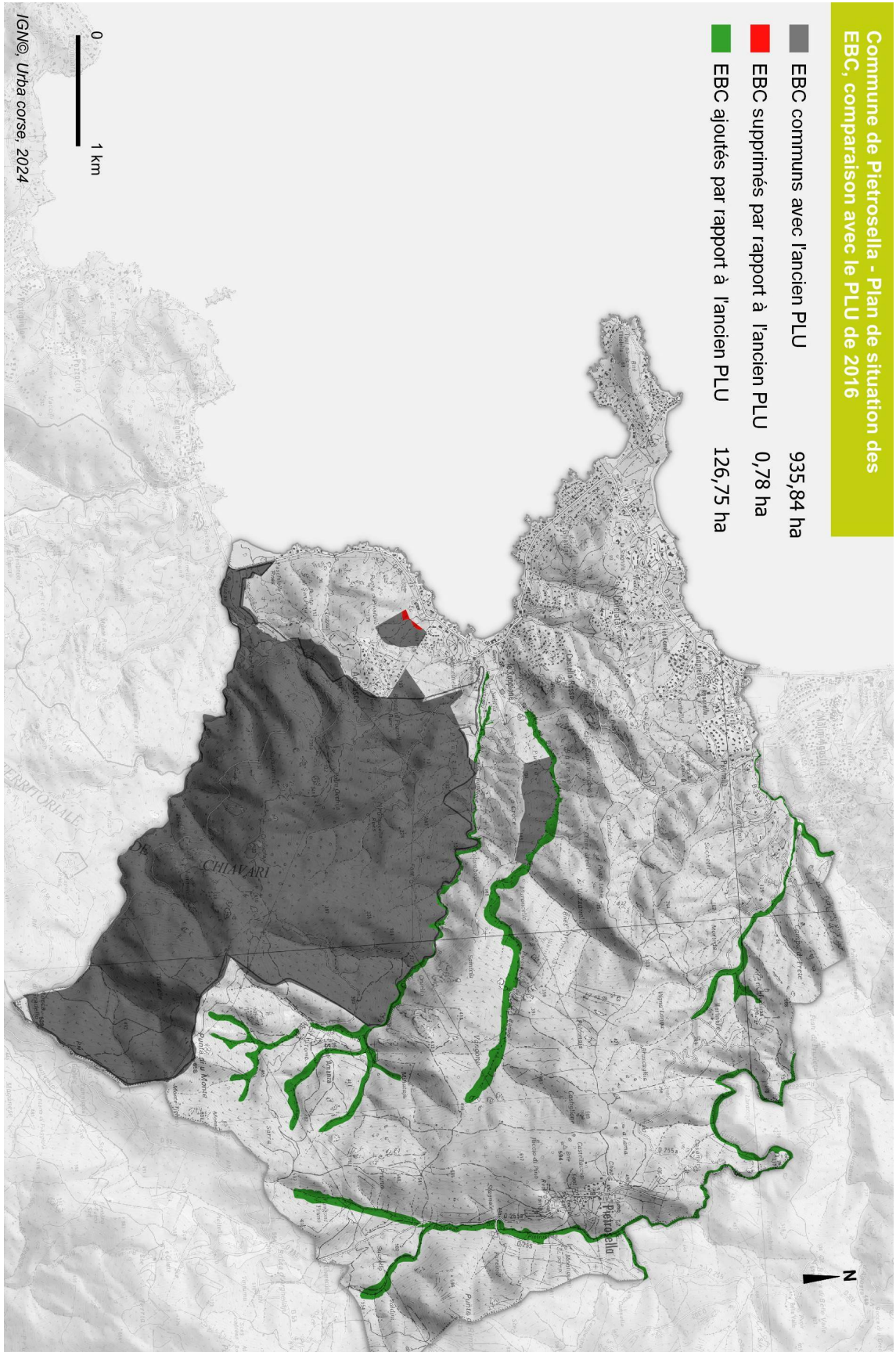
Numéro	Libellé	Superficie (Ha)
<i>EBC n°01</i>	Forêt de Coti Chiavari	907,70
<i>EBC n°02</i>	Punta di Pinarello	8,83
<i>EBC n°03</i>	Ripisylve du Monte	9,68
<i>EBC n°04</i>	Ripisylve du Ruppione	26,72
<i>EBC n°05</i>	Ripisylve du Ruppione	2,40
<i>EBC n°06</i>	Relief de la Punta	21,52
<i>EBC n°07</i>	Ripisylve du Bainza	26,55
<i>EBC n°08</i>	Ripisylve du Bainza	3,41
<i>EBC n°09</i>	Ripisylve du ruisseau de Pietrosella	9,31
<i>EBC n°10</i>	Ripisylve du ruisseau de Pietrosella	9,81
<i>EBC n°11</i>	Ripisylve du ruisseau de Pietrosella	23,75
<i>EBC n°12</i>	Ripisylve du ruisseau de d'Agosta	10,80
<i>EBC n°13</i>	Ripisylve du ruisseau de d'Agosta	4,33
Total		1064,80

Commune de Pietrosella - Surfaces incluses dans les Espaces Boisés Classés

ESA situés dans les EBC 33,6 ha

ERPAT situés dans les EBC 6,3 ha

RPG situés dans les EBC 3,9 ha





Les espaces boisés classés proposés couvrent une surface totale de **1064 ha** soit **30,22 % de la superficie communale**. Le classement supplémentaire de 126 ha est essentiellement composé des ripisylves et des abords de celles-ci.

La surface boisée est très importante sur ce territoire (1064,80 ha) mais elle est homogène et se caractérise souvent par une végétation au stade de maquis haut et de pré-bois. L'étendue du territoire et la disposition des principales zones naturelles ne soulèvent pas d'enjeu particulier à l'égard de ces versants. Toutefois, les boisements singuliers comme le sont les ripisylves méritent ici une extension du classement au moins pour les sites présentant un enjeu et un intérêt écologique et/ou paysager. Parfois l'urbanisation ou certaines activités sont proches de ces habitats sensibles. Dans ces piémonts secs, cette **végétation rivulaire** est particulièrement intéressante à plusieurs égards comme cela a été souligné. **Les fonds de vallée sont des espaces très favorables à l'avifaune, amphibiens et à certaines espèces de chiroptères** qui apprécient les lisières boisées et les zones humides. Les ripisylves offrent ainsi des zones d'abri, de nourrissage, de reproduction et de nidification à cette faune. Les essences forestières présentes dans ces EBC concourent aussi à réguler le climat local en conservant des zones de fraîcheurs et plus globalement sont des puits à carbone. Elles pérennisent les liens fonctionnels entre ces différents milieux. **La TVB (trame verte et bleue) est ici riche** et elle bénéficie de **multiples protections concentrées** vers le rivage. Les **EBC complètent ces dispositifs** en s'intéressant aux jeux de complémentarité. Les ERC et ZNIEFF de la forêt régionale sont intégrés pour faciliter la compréhension et assurer la cohérence de l'EBC bien que ces périmètres assurent déjà une protection effective. La Punta di Pinarello a été maintenue pour son rôle paysager et de maintien du relief bien qu'étant déjà en ERC

Le PLU en cours proposera par ailleurs un zonage complémentaire de la bonne protection des massifs forestiers qui alimentent ces ruisseaux et rivières, socle fondamental des ripisylves. Par ce biais les multiples fonctions de cette végétation sont préservées alors qu'elle est au premier plan des effets du changements climatiques. Les ruisseaux et fleuves, quelle que soit leur taille, sont aussi garants des équilibres fonctionnels des zones humides littorales, habitats à forts enjeux quelle que soit leur taille.

L'exploitation agricole des piémonts est très faible et n'opère aucune pression sur les milieux naturels. Toutefois, la volonté de déployer localement ce secteur économique demandera de considérer lors de l'installation, la présence de ces boisements classés ; ils peuvent contribuer par certaines fonctions au bon fonctionnement de celle-ci en proposant des zones de fraîcheur au bétail par exemple. Les pratiques agricoles intègrent de plus en plus ces principes de gestion durable notamment en conservant les trames de haies et de bosquets. Les EBC concourent à garantir leur pérennité dans le temps. Notons que les ESA inclus dans les périmètres des EBC seront déclassés.

3,9 ha de terres déclarées sont intégrés dans les EBC : Il s'agit parfois de surfaces réellement exploitées traversée par des cours d'eau mais la majorité se trouvent sur le secteur de la forêt régionale, soit sous forme de zones de parcours extensifs. Notons que l'identification des ESA et des ERPAT ne peut être contraire aux intérêts des équilibres écologiques. Le PLU veille à son niveau à l'équilibre global des différentes fonctions du territoire.

Le projet de classement des EBC dans le PLU de Pietrosella présente un bilan positif dès lorsqu'il améliore la prise en compte des enjeux écologiques et paysagers par rapport au PLU en place.